MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEURET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE UNION – DISCIPLINE – TRAVAIL



Année: 2017 – 2018 N°.........

THESE

Présentée en vue de l'obtention du

DIPLOME D'ETAT DE DOCTEUR EN PHARMACIE

Par

KATOUO DOMEHAN LAMBERT

QUALIFICATION DES BALANCES LOGÉES AU SEIN DES LABORATOIRES DE L'UFR SCIENCES PHARMACEUTIQUES ET BIOLOGIQUES

Soutenue publiquement le

COMPOSITION DU JURY:

Président : Monsieur MALAN KLA ANGLADE, Professeur Titulaire

Directeur de thèse : Monsieur GBASSI Komenan Gildas, Maître de Conférences Agrégé

Assesseurs : Monsieur TROKOUREY Albert, Professeur Titulaire

Monsieur OUATTARA Mahama, Maître de Conférences Agrégé

ADMINISTRATION ET PERSONNEL ENSEIGNANT DE L'UFR SCIENCES PHARMACEUTIQUES ET BIOLOGIQUES

I. HONORARIAT

Directeurs/Doyens Honoraires: Professeur RAMBAUD André

Professeur FOURASTE Isabelle

Professeur BAMBA Moriféré

Professeur YAPO Abbé †

Professeur MALAN Kla Anglade

Professeur KONE Moussa †

Professeur ATINDEHOU Eugène

II. ADMINISTRATION

Directeur Professeur KONE-BAMBA Diénéba

Sous-directeur Chargé de la Pédagogie Professeur IRIE-N'GUESSAN Amenan

Sous-directeur Chargé de la Recherche Professeur Ag DEMBELE Bamory

Secrétaire Principal Madame NADO-AKPRO Marie Josette

Documentaliste Monsieur N'GNIMMIEN Koffi Lambert

Intendant Monsieur GAHE Alphonse

Responsable de la Scolarité Madame DJEDJE Yolande

III. PERSONNEL ENSEIGNANT PERMANENT

1. PROFESSEURS TITULAIRES

M. ABROGOUA Danho Pascal Pharmacie Clinique

Mme AKE Michèle Chimie analytique, Bromatologie

Mme ATTOUNGBRE HAUHOUOT M.L. Biochimie et Biologie Moléculaire

M. DANO Djédjé Sébastien Toxicologie.

M. INWOLEY Kokou André Immunologie

Mme KONE BAMBA Diéneba Pharmacognosie

M. KOUADIO Kouakou Luc Hydrologie, Santé Publique

Mme KOUAKOU-SIRANSY Gisèle Pharmacologie

M. MALAN Kla Anglade Chimie analytique, contrôle de qualité

M. MENAN Eby Ignace Parasitologie - Mycologie

M. MONNET Dagui Biochimie et Biologie Moléculaire

Mme SAWADOGO Duni Hématologie

M. YAVO William Parasitologie - Mycologie

2. MAITRES DE CONFERENCES AGREGES

M. AHIBOH Hugues Biochimie et Biologie moléculaire

Mme AKE-EDJEME N'guessan Angèle Biochimie et Biologie moléculaire

M. AMARI Antoine Serge G. Législation

M. AMIN N'Cho Christophe Chimie analytique, contrôle qualité

M. BONY François Nicaise Chimie analytique, contrôle qualité

M. DALLY Laba Ismael Pharmacie Galénique

M. DEMBELE Bamory Immunologie

M. DJOHAN Vincent Parasitologie – Mycologie

Mme. BARRO-KIKI Pulchérie Parasitologie - Mycologie

M. GBASSI K. Gildas Chimie Physique Générale

Mme IRIE-N'GUESSAN Amenan Pharmacologie

M. KOFFI Angely Armand Pharmacie Galénique

Mme SACKOU-KOUAKOU Julie Santé Publique

M.KOUASSI Dinard Hématologie

M. LOUKOU Yao Guillaume Bactériologie-Virologie

M. OGA Agbaya Stéphane Santé publique et Economie de la santé

M. OUASSA Timothée Bactériologie-Virologie

M. OUATTARA Mahama Chimie organique et thérapeutique

Mme POLNEAU-VALLEE Sandrine Mathématiques-Statistiques

Mme SANGARE TIGORI Béatrice Toxicologie

M. YAPI Ange Désiré Chimie organique et thérapeutique

M.ZINZENDORF Nanga Yessé Bactériologie-Virologie

3. MAITRES ASSISTANTS

M.ADJAMBRI Adia Eusebé Hématologie

M. ADJOUNGOUA Attoli Léopold Pharmacognosie

Mme ABOLI-AFFI Mihessé Roseline Immunologie

Mme AKA ANY-GRAH Armelle A. S. Pharmacie Galénique

Mme ALLA-HOUNSA Annita Emeline Santé Publique

M. ANGORA Kpongbo Etienne Parasitologie - Mycologie

Mme AYE-YAYO Mireille Hématologie

Mme. BAMBA-SANGARE Mahawa Biologie Générale

M. CABLAN Mian N'Dedey Asher Bactériologie-Virologie

M. CLAON Jean Stéphane Santé Publique

Mme DIAKITE Aïssata Toxicologie

Mme FOFIE N'Guessan Bra Yvette Pharmacognosie

M. KASSI Kondo Fulgence Parasitologie-Mycologie

Mme KONAN-ATTIA Akissi Régine Santé publique

M. KONAN Konan Jean Louis Biochimie et Biologie moléculaire

Mme KONATE Abibatou Parasitologie-Mycologie

Mme KOUASSI-AGBESSI Thérèse Bactériologie-Virologie

M. MANDA Pierre Toxicologie

M. N'GUESSAN Alain Pharmacie Galénique

Mme VANGA ABO Henriette Parasitologie-Mycologie

M. YAYO Sagou Eric Biochimie et Biologie moléculaire

4. ASSISTANTS

M. ADIKO Aimé Cézaire Immunologie

M. AMICHIA Attoumou Magloire Pharmacologie

Mme AKOUBET-OUAYOGODE A. Pharmacognosie

Mme ALLOUKOU-BOKA Paule-M. Législation

Mme APETE Sandrine Bactériologie-Virologie

Mme BEDIAKON-GOKPEYA M. Santé publique

Mme BLAO-N'GUESSAN Amoin R. J. Hématologie

M. BROU Amani Germain Chimie Analytique

M. BROU N'Guessan Aimé Pharmacie clinique

M. COULIBALY Songuigama

Chimie organique et thérapeutique

M. DJADJI Ayoman Thierry Lenoir Pharmacologie

M. DJATCHI Richmond Anderson Bactériologie-Virologie

Mme DONOU-N'DRAMAN Aha E. Hématologie

Mme DOTIA Tiepordan Agathe Bactériologie-Virologie

M. EFFO Kouakou Etienne Pharmacologie

Mme KABLAN-KASSI Hermance Hématologie

M. KABRAN Tano Kouadio Mathieu Immunologie

M. KACOU Alain Chimie organique et thérapeutique

M. KAMENAN Boua Alexis Thierry Pharmacologie

M. KOFFI Kouamé Santé publique

M. KONAN Jean Fréjus Biophysique

Mme KONE Fatoumata Biochimie et Biologie moléculaire

M. KOUAHO Avi Kadio Tanguy Chimie organique et thérapeutique

M. KOUAKOU Sylvain Landry Pharmacologie

M. KOUAME Dénis Rodrigue Immunologie

M. KOUAME Jérôme Santé publique

M. KPAIBE Sawa André Philippe Chimie Analytique

Mme KRIZO Gouhonon Anne-A. Bactériologie-Virologie

M. LATHRO Joseph Serge Bactériologie-Virologie

M. MIEZAN Jean Sébastien Parasitologie-Mycologie

M. N'GBE Jean Verdier Toxicologie

M. N'GUESSAN Déto Ursul Jean-Paul Chimie organique et thérapeutique

Mme N'GUESSAN Kakwokpo C. Pharmacie Galénique

Mme N'GUESSAN-AMONKOU A. C. Législation

Mme ODOH Alida Edwige Pharmacognosie

Mme SIBLI-KOFFI Akissi Joëlle Biochimie et Biologie moléculaire

Mme SICA-DIAKITE Amelanh Chimie organique et thérapeutique

Mme TANOH-BEDIA Valérie Parasitologie-Mycologie

M. TRE Eric Serge Chimie Analytique

Mme TUO Awa Pharmacie Galénique

M. YAPO Assi Vincent De Paul Biologie Générale

Mme YAPO-YAO Carine Mireille Biochimie

5. CHARGEES DE RECHERCHE

Mme ADIKO N'dri Marcelline Pharmacognosie

Mme OUATTARA N'gnôh Djénéba Santé publique

6. ATTACHE DE RECHERCHE

M. LIA Gnahoré José Arthur Pharmacie Galénique

7. IN MEMORIUM

Feu KONE Moussa Professeur Titulaire

Feu YAPO Abbé Etienne Professeur Titulaire

Feu COMOE Léopold Maître de Conférences Agrégé

Feu GUEU Kaman Maître Assistant

Feu ALLADOUM Nambelbaye Assistant

Feu COULIBALY Sabali Assistant

Feu TRAORE Moussa Assistant

Feu YAPO Achou Pascal Assistant

IV. ENSEIGNANTS VACATAIRES

1. PROFESSEURS

M. DIAINE Charles Biophysique

M. OYETOLA Samuel Chimie Minérale

2. MAITRES DE CONFERENCES

M. KOUAKOU Tanoh Hilaire Botanique et Cryptogamie

M. YAO N'Dri Athanase Pathologie Médicale

3. MAITRE-ASSISTANT

M. KONKON N'Dri Gilles Botanique, Cryptogamie

4. NON UNIVERSITAIRES

M. AHOUSSI Daniel Ferdinand Secourisme

M. COULIBALY Gon Activité sportive

M. DEMPAH Anoh Joseph Zoologie

M.GOUEPO Evariste Techniques officinales

Mme KEI-BOGUINARD Isabelle Gestion

M. KOFFI ALEXIS Anglais

M. KOUA Amian Hygiène

M. KOUASSI Ambroise Management

M. N'GOZAN Marc Secourisme

M. KONAN Kouacou Diététique

Mme PAYNE Marie Santé Publique

COMPOSITION DES LABORATOIRES ET DEPARTEMENTS DE L'UFR SCIENCES PHARMACEUTIQUES ET BIOLOGIQUES

I. BACTERIOLOGIE-VIROLOGIE

Professeur LOUKOU Yao Guillaume Maître de Conférences Agrégé

Chef de département

Professeurs OUASSA Timothée Maître de Conférences Agrégé

Professeur ZINZENDORF Nanga Yessé Maître de Conférences Agrégé

Docteur CABLAN Mian N'Dédey Asher Maître-assistant

Docteur KOUASSI AGBESSI Thérèse Maitre-assistant

Docteur APETE Sandrine Assistante

Docteur DJATCHI Richmond Anderson Assistant

Docteur DOTIA Tiepordan Agathe Assistante

Docteur KRIZO Gouhonon Anne-Aymonde Assistante

Docteur LATHRO Joseph Serge Assistant

II. BIOCHIMIE, BIOLOGIE MOLECULAIRE, BIOLOGIE DE LA REPRODUCTION ET PATHOLOGIE MEDICALE

Professeur MONNET Dagui Professeur Titulaire

Chef de Département

Professeur HAUHOUOT ép. A. M.L. Professeur Titulaire

Professeur AHIBOH Hugues Maître de Conférences Agrégé

Professeur AKE-EDJEME N'Guessan Angèle Maître de Conférences Agrégé

Docteur KONAN Konan Jean Louis Maître-assistant

Docteur YAYO Sagou Eric Maître-assistant

Docteur KONE Fatoumata Assistante

Docteur SIBLI-KOFFI Akissi Joëlle Assistante

Docteur YAPO-YAO Carine Mireille Assistante

III. BIOLOGIE GENERALE, HEMATOLOGIE ET IMMUNOLOGIE

Professeur SAWADOGO Duni Professeur Titulaire

Chef de Département

Professeur INWOLEY Kokou André Professeur Titulaire

Professeur DEMBELE Bamory Maître de Conférences Agrégé

Professeur KOUASSI Dinard Maître de Conférences Agrégé

Docteur ABOLI-AFFI Mihessé Roseline Maître-assistant

Docteur ADJAMBRI Adia Eusebé Maitre-assistant

Docteur AYE-YAYO Mireille Maître-assistante

Docteur BAMBA-SANGARE Mahawa Maître-assistant

Docteur ADIKO Aimé Cézaire Assistant

Docteur DONOU-N'DRAMAN Aha Emma Assistante

Docteur KABLAN-KASSI Hermance Assistante

Docteur KABRAN Tano K. Mathieu Assistant

Docteur KOUAME Dénis Rodrigue Assistant

Docteur N'GUESSAN-BLAO A. Rebecca S. Assistante

Docteur YAPO Assi Vincent De Paul Assistant

IV. CHIMIE ANALYTIQUE, CHIMIE MINERALE ET GENERALE, TECHNOLOGIE ALIMENTAIRE

Professeur MALAN Kla Anglade Professeur Titulaire

Chef de Département

Professeur AKE Michèle Professeur Titulaire

Professeur AMIN N'Cho Christophe Maître de Conférences Agrégé

Professeur BONY Nicaise François Maître de Conférences Agrégé

Professeur GBASSI Komenan Gildas Maître de Conférences Agrégé

Docteur BROU Amani Germain Assistant

Docteur KPAIBE Sawa André Philippe Assistant

Docteur TRE Eric Serge Assistant

V. CHIMIE ORGANIQUE ET CHIMIE THERAPEUTIQUE

Professeur OUATTARA Mahama Maître de Conférences Agrégé

Chef de Département

Professeur YAPI Ange Désiré Maître de Conférences Agrégé

Docteur COULIBALY Songuigama Assistant

Docteur KACOU Alain Assistant

Docteur KOUAHO Avi Kadio Tanguy Assistant

Docteur N'GUESSAN Déto Ursul Jean-Paul Assistant

Docteur SICA-DIAKITE Amelanh Assistante

VI. PARASITOLOGIE, MYCOLOGIE, BIOLOGIE ANIMALE ET ZOOLOGIE

Professeur MENAN Eby Ignace H. Professeur Titulaire

Chef de Département

Professeur YAVO William Professeur Titulaire

Professeur DJOHAN Vincent Maître de Conférences Agrégé

Docteur BARRO KIKI Pulchérie Maître-assistante

Docteur ANGORA Kpongbo Etienne Maître -assistant

Docteur KASSI Kondo Fulgence Maître-assistant

Docteur KONATE Abibatou Maître-assistante

Docteur VANGA ABO Henriette Maître-assistante

Docteur MIEZAN Jean Sébastien Assistant

Docteur TANOH-BEDIA Valérie

Assistante

VII. PHARMACIE GALENIQUE, BIOPHARMACIE, COSMETOLOGIE, GESTION ET LEGISLATION PHARMACEUTIQUE

Professeur KOFFI Armand A. Maître de Conférences Agrégé

Chef de Département

Professeur AMARI Antoine Serge G. Maître de Conférences Agrégé

Professeur DALLY Laba Ismaël Maître de Conférences Agrégé

Docteur AKA ANY-GRAH Armelle A.S. Maître-assistante

Docteur N'GUESSAN Alain Maître-assistant

Docteur ALLOUKOU-BOKA P.-Mireille Assistante

Docteur LIA Gnahoré José Arthur Attaché de recherche

Docteur N'GUESSAN Kakwokpo Clémence Assistante

Docteur N'GUESSAN-AMONKOU A. C. Assistante

Docteur TUO Awa Assistante

VIII. PHARMACOGNOSIE, BOTANIQUE, BIOLOGIE VEGETALE, CRYPTOGAMIE

Professeur KONE BAMBA Diénéba Professeur Titulaire

Chef de Département

Docteur ADJOUGOUA Attoli Léopold Maitre-assistant

Docteur FOFIE N'Guessan Bra Yvette Maître-assistante

Docteur ADIKO N'dri Marcelline Chargée de recherche

Docteur AKOUBET-OUAYOGODE Aminata Assistante

Docteur ODOH Alida Edwige Assistante

IX. PHARMACOLOGIE, PHARMACIE CLINIQUE ET THERAPEUTIQUE ET PHYSIOLOGIE HUMAINE

Professeur ABROGOUA Danho Pascal Professeur Titulaire

Chef de Département

Professeur KOUAKOU SIRANSY N. G. Professeur Titulaire

Professeur IRIE N'GUESSAN Amenan G. Maître de Conférences Agrégé

Docteur AMICHIA Attoumou M. Assistant

Docteur BROU N'Guessan Aimé Assistant

Docteur DJADJI Ayoman Thierry Lenoir Assistant

Docteur EFFO Kouakou Etienne Assistant

Docteur KAMENAN Boua Alexis Assistant

Docteur KOUAKOU Sylvain Landry Assistant

X. PHYSIQUE, BIOPHYSIQUE, MATHEMATIQUES, STATISTIQUES ET INFORMATIQUE

Professeur POLNEAU-VALLEE Sandrine Maître de Conférences Agrégé

Chef de Département

Docteur KONAN Jean-Fréjus Assistant

XI. SANTE PUBLIQUE, HYDROLOGIE ET TOXICOLOGIE

Professeur KOUADIO Kouakou Luc Professeur Titulaire

Chef de département

Professeur DANO Djédjé Sébastien Professeur Titulaire

Professeur OGA Agbaya Stéphane Maître de Conférences Agrégé

Professeur SACKOU-KOUAKOU J. Maître de Conférences Agrégé

Professeur SANGARE-TIGORI B. Maître de Conférences Agrégé

Docteur CLAON Jean Stéphane Maître-assistant

Docteur MANDA Pierre Maître-assistant

Docteur DIAKITE Aissata Maître-assistante

Docteur HOUNSA-ALLA Annita Emeline Maître-assistante

Docteur KONAN-ATTIA Akissi Régine Maître-assistante

Docteur OUATTARA N'gnôh Djénéba Chargée de Recherche

Docteur BEDIAKON-GOKPEYA Mariette Assistante

Docteur KOFFI Kouamé Assistant

Docteur NGBE Jean Verdier Assistant

DEDICACES

A DIEU TOUT PUISSANT

BENI SOIT L'ETERNEL POUR SA GRACE QUI M'A ACCOMPAGNE PENDANT CES LONGUES ANNEES D'ETUDES.

A mon défunt père, BAKE KATOUO BERNARD

Tu es celui-là qui de nous deux désirais le plus que je sois pharmacien.

Malheureusement, tu es le grand absent en ce jour de notre consécration. Sache que si je me suis accroché dans les moments difficiles, c'est parce que je savais qu'au bout de mon effort se trouvait ta fierté et ta joie.

J'ai la ferme assurance que tu es encore plus heureux que moi car tu vois l'accomplissement de l'un de tes plus grands rêves. Je t'aime et tu me manques énormément.

A ma défunte mère, BIEU BLONGNIEN MARTINE

Nous n'avons certes pas bénéficié de beaucoup de moments ensemble, mais ce que je retiens des quelques instants passés auprès de toi, c'est que tu étais une personne pleine d'amour, de bonté, de générosité. Puisse le Seigneur te recevoir dans son royaume. Je t'aime et tu me manques maman.

A mes frères et sœurs Sylvie, Dupervil, Elodie, Armand, Gabin, Ulrich, Franck

Vous n'avez cessé de m'apporter votre soutien moral et financier. Je vous suis reconnaissant et je voudrais que vous receviez ce travail comme le gage de toute mon affection.

Puisse DIEU nous permettre de rester soudé. En témoignage de mon profond attachement.

A mes neveux et nièces

Que ce travail soit pour vous un gage de courage et de respect des objectifs à atteindre. Prenez exemple sur vos ainés et faites plus qu'ils n'ont fait.

Que DIEU le maitre du temps et des circonstances vous bénisse!

A ma Fiancée mademoiselle OURE Chantal

Merci pour ces beaux cadeaux que sont : ta présence, ton soutien moral et spirituel.

Trouve à travers ces lignes le reflet de mon profond amour.

A tous mes oncles, à toutes mes tantes

Je vous dis merci pour votre affection, et recevez ici ma profonde reconnaissance.

Aux Docteurs, TOKOUT Hervé DOUE Noumandiez Désiré DJIRO Gafaranga Clémentine MIEZOU Evrard

Il n'y pas d'occasion plus belle que celle-là pour vous dire merci. Vous m'avez accepté et permis d'apprendre la vie professionnelle auprès de vous.

Sachez que vous êtes pour moi un vrai exemple et que DIEU me permette de toujours mériter la confiance que vous me portez.

Et à travers vous, dire merci à toute l'équipe que vous dirigez pour l'esprit d'équipe et de l'amour du travail bien fait.

QUE DIEU VOUS BENISSE AVEC TOUTE VOTRE FAMILLE ET QU'IL SE SOUVIENNE DE VOUS.

REMERCIEMENTS

A mon Maître, mon Directeur de thèse, Le Professeur GBASSI KOMENAN GILDAS,

La valeur n'attend vraiment point le nombre des années,

Vous avez su vous imposer sur cette UFR tant par votre caractère que par votre dévouement au travail.

Travailler avec vous sur cette thèse m'a permis de connaître encore une autre de vos facettes.

Rigoureux et attentif au moindre détail, vous n'avez fait que confirmer l'estime que j'avais pour vous.

Merci d'avoir dirigé ces travaux.

J'espère avoir répondu à vos attentes.

A tous les enseignants de l'UFR Sciences Pharmaceutiques et Biologiques

Merci à vous de nous avoir transmis vos connaissances.

Au Docteur YEHE Désirée, à Monsieur ZABO Déza Emmanuel et son équipe

N'eût été votre apport tant dans la forme que dans le contenu, ce travail qui est aussi le vôtre n'aurait pas vu le jour, merci pour votre compréhension et votre disponibilité.

Que DIEU vous le rende au centuple

Aux pharmaciens,

Dr DJIRO Gafaranga Clémentine (pharmacie Carrefour Diallo)

Dr GOSSO Franck (Nouvelle Pharmacie la délivrance)

Dr DOUE Désiré (pharmacie Nikla)

Merci à vous de m'avoir permis d'apprendre le métier dans vos différentes Officines de pharmacie. Recevez ma profonde gratitude!

A mes amis de l'UFR

- ADOUENI Katchié Acka Wilfried
- AMOI Eba Monique Estelle
- DJONWAN Franck Delorme
- EHOUMAN Marie Noëlle
- KANGA Adjoua Joëlle
- KOFFI Kouassi Basile
- KRA Wilfried
- MIAN Ahoua Georges
- N'GOUANDI Jean Tano Marc

Je suis très fier de toujours vous avoir à mes côtés, je vous aime énormément.

Merci d'être toujours disponibles pour moi.

A la 33ème promotion des pharmaciens de Côte d'Ivoire

(PHARMACIENS 7 ÉTOILES), ma promotion

Grand merci à tous les amis de la promotion. Que DIEU trace pour nous les sillons d'un lendemain meilleur.

A tous les étudiants de l'UFR Sciences Pharmaceutiques et Biologiques,

Merci pour nos relations qui ont toujours été cordiales.

A L'ADEPHARM, notre association

Qui a contribué aux relations humaines avec à sa tête
M. KONAN Yao Eric

Au personnel administratif et technique de l'UFR Sciences

Pharmaceutiques et Biologiques,

Je vous témoigne de ma reconnaissance et de celle de tous les étudiants de cette UFR

pour votre grande contribution à notre formation.

A tous ceux qui, de près ou de loin, nous ont soutenu,

Recevez nos remerciements.

A NOS MAÎTRES ET JUGES

A NOTRE MAITRE ET PRESIDENT DE JURY

Monsieur le Professeur titulaire MALAN KLA ANGLADE

- ➤ Professeur titulaire de chimie analytique à l'UFR des Sciences Pharmaceutiques et Biologiques
- ➤ Doyen honoraire à l'UFR des Sciences Pharmaceutiques et Biologiques
- Directeur du Laboratoire National de la Santé Publique
- > Responsable du master de contrôle de qualité des médicaments, aliments, et produits cosmétiques
- Membre de l'Académie National de Pharmacie de France;
- ➤ Membre de l'académie des sciences, des cultures, des arts et de la diaspora (ASCAD)
- Membre de la Société des Experts Chimistes de France;
- Officier dans l'ordre du mérite de l'enseignement Supérieur ;
- ➤ Commandeur de l'ordre national de Côte d'Ivoire
- Chevalier dans l'ordre de la Santé Publique

Cher maître,

Malgré vos charges, vous avez accepté spontanément de présider notre jury de thèse.

Vous êtes d'une simplicité et d'une humilité qui étonnent mais qu'on ne peut qu'admirer.

Nous avons eu la chance et le plaisir de profiter de vos enseignements limpides.

Nous en sommes à la fois honorés et reconnaissant

Qu'il nous soit permis de vous exprimer ici notre vive gratitude et notre profond respect.

A NOTRE MAITRE ET DIRECTEUR DE THESE Monsieur le Professeur GBASSI KOMENAN GILDAS

- ➤ Professeur agrégé de Chimie Physique Générale à l'UFR Sciences

 Pharmaceutiques et Biologiques de l'université Félix Houphouët-Boigny
 d'Abidjan;
- ➤ Chef du service Contrôle des Aliments, Eaux, et Boissons au Laboratoire National de la Santé Publique (LNSP) ;
- > Titulaire d'un Doctorat en Chimie de l'Université de Strasbourg (France);
- > Titulaire d'un Master en Science du Médicament de l'Université de Strasbourg(France);
- > Titulaire d'un DEA en Chimie Physique de l'Université Félix Houphouët-Boigny;
- ➤ Titulaire d'un DESS en Contrôle de qualité de l'Université Félix Houphouët-Boigny ;
- Titulaire d'un Doctorat en Pharmacie de l'Université Félix Houphouët-Boigny
 ;
- ➤ Membre de la Société Ouest Africaine de Chimie (SOACHIM) ;
- ➤ Membre de la Société Pharmaceutique de Côte d'Ivoire (SOPHACI) ;
- ➤ Membre du Réseau des Chercheurs en Génie des Procédés de l'Agence Universitaire de la Francophonie (AUF).

Cher maître,

Notre admiration pour vous est d'autant plus grande que vous savez associer vos responsabilités administratives et celles d'enseignants.

Vous avez initié ce travail pour lequel vous n'avez ménagé ni vos efforts, ni votre temps.

Auprès de vous, nous avons toujours trouvé réconfort moral, et les conseils pour supportés les coups durs que nos réserve la vie.

Ce travail est aussi le fruit de vos efforts. Trouvez ici l'expression de nos vifs remerciements et profond respect.

A NOTRE MAITRE ET JUGE

Monsieur le Professeur TROKOUREY Albert

- ➤ Professeur titulaire des Universités et des Grandes Ecoles de Côte d'Ivoire UFR Sciences des Structures de la Matières et de Technologie (SSMT);
- Vice Doyen Honoraire;
- Directeur du Laboratoire de Chimie Physique ;
- Responsable du Master de Chimie, Spécialité Phénomènes de Surface, Qualité et Environnement ;
- Membre du Conseil Scientifique de l'Université Félix Houphouët-Boigny Abidjan-Cocody;
- ➤ Membre de la Société Ouest-Africaine de Chimie Côte d'Ivoire ;
- Expert en Physicochimie et Traitement des Eaux usées.

Cher maitre,

Nous avons été particulièrement touchés par la spontanéité avec laquelle vous avez accepté de siéger dans le jury de cette thèse.

Qu'il nous soit permis de vous exprimer notre reconnaissance pour le grand honneur que vous nous faites de compter parmi nos juges.

Permettez nous de vous remercier et de vous exprimez notre gratitude.

A NOTRE MAITRE ET JUGE

Monsieur le Professeur Ag. OUATTARA MAHAMA

- Professeur Agrégé de Chimie Médicinale ;
- ➤ Docteur es Sciences Pharmaceutiques de l'Université de Montpellier I (France);
- ➤ Directeur Adjoint de la Direction de la Pharmacie, Médicament et des Laboratoires de Côte d'Ivoire chargé de l'inspection pharmaceutique ;
- ➤ Inspecteur des Bonnes Pratiques de Fabrication et de Distribution des Médicaments à usage humain ;
- ➤ Membre du comité technique consultatif « Inspection pharmaceutique » de la Cellule pour l'Harmonisation de la Réglementation et de la Coopération Pharmaceutique (CHRCP) de l'UEMOA
- ➤ Membre de la Liste des Experts du Médicament Vétérinaire (LEMV) de l'UEMOA;
- Lauréat du prix de Recherche Santé 2003 du Ministère de la Recherche Scientifique de la République de Côte d'ivoire ;
- ➤ Thématique de recherche lauréate du Prix Scientifique KOUAME Egnankou 2013 des UFR Sciences de la Santé ;
- ➤ Thématique de recherche lauréate du Programme d'Appui Stratégique à la Recherche Scientifique en Côte-d'Ivoire de 2015 (PASRES);
- ➤ Membre de la Société Ouest Africaine de Chimie (SOACHIM) ;
- Membre du Réseau de Substances Bioactives Ouest Africain (ReSBOA);
- ➤ Membre de la Société de Chimie Thérapeutique de France (SCT France).
- Président de la Société Pharmaceutique de Côte d'ivoire (SOPHACI);

Chère maitre,

Nous avons été sensibles à vos qualités d'enseignant doublé de vos qualités humaines.

Nous admirons la simplicité, le calme et l'enthousiasme avec lesquelles vous nous avez toujours reçu et conseillé.

Qu'il nous soit permis de vous exprimer notre reconnaissance pour le grand honneur que vous nous faites de compter parmi nos juges.

SOMMAIRE

LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS	XXXI
LISTE DES PHOTOS	XXXII
LISTE DES TABLEAUX	XXXIII
INTRODUCTION	1
PREMIERE PARTIE : GENERALITES	5
CHAPITRE I : DEFINITIONS GENERALES	6
I-1-Contexte réglementaire	7
I-2-Contexte métrologique	9
CHAPITRE: II QUALIFICATION DES EQUIPEMENTS DE LABORATOIRE	12
II-1-Notion de qualification	13
II-2-Gestion des équipements	17
CHAPITRE III : BALANCE ET POIDS ETALONS	23
III-1-La balance	24
III-2-Poids étalons	27
DEUXIEME PARTIE : ETUDE EXPERIMENTALE	33
CHAPITRE I : MATERIEL ET METHODE	34
I-1- Cadre de l'étude	35
I-2- Matériel	35
I-3-Méthode	38
CHAPITRE II : RESULTATS	43
II-1-Essai de fidélité	44
II-2-Essai de justesse	44
II-3-Essai d'excentration	45
CHAPITRE III : DISCUSSION	64
CONCLUSION	64
RECOMMANDATIONS	64
REFERENCES	64
ANNEYES	64

LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS

ANSM : Agence Nationale de Sécurité du Médicament et des

produits de santé

BPF : Bonne Pratique de Fabrication

BPL : Bonne Pratique de Laboratoire

CQ : Contrôle Qualité

CEI : Commission Electrotechnique Internationale

d : Echelon réel

e : Echelon de vérification

emt : Erreur Maximale Tolérée

EN : European Norm

IPFNA : Instrument de Pesage à Fonctionnement Non Automatique

ISO : International Standard Organization

LANEMA : Laboratoire National d'Essais de Qualité, de

Métrologie et d'Analyse

NF : Norme Française

n : Nombre d'échelon

OIML : Organisation Internationale de Métrologie Légale

Pmax : Portée maximale

Pmin : Portée minimale

QC : Qualification de Conception

QI : Qualification d'Installation

QO : Qualification Opérationnelle

OP : Qualification de Performance

SPB : Sciences Pharmaceutiques et Biologiques

TP : Travaux Pratiques

UFR : Unité de Formation et de Recherche

LISTE DES PHOTOS

Photo 1: poids étalon dans son coffret	. 31
Photo 2: Balance OHAUS laboratoire chimie thérapeutique	64
Photo 3: Balance SHIMADZU laboratoire de toxicologie	. 64
Photo 4: Balance DENVER laboratoire de pharmacologie	. 64
Photo 5 : Balance TESTUT laboratoire de galénique	. 64

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1: Expression de la portee minimale en fonction de la classe de	
précision, (e), (n), pour un instrument	26
Tableau II: Valeurs de l'emt en service	32
Tableau III : Description des balances vérifiées	36
Tableau IV : codification des balances vérifiées	37
Tableau V: Description des poids étalons utilisés	38
Tableau VI: Etat de conformité de la balance OHA GAL 01	47
Tableau VII: Etat de conformité de la balance DEN GAL 02	48
Tableau VIII : Etat de conformité de la balance OHA GAL 03	49
Tableau IX : Etat de conformité de la balance TES GAL 04	50
Tableau X : Etat de conformité de la balance OHA THE 05	51
Tableau XI: Etat de conformité de la balance PRE THE 06	52
Tableau XII: Etat de conformité de la balance DEN ANA 07	53
Tableau XIII : Etat de conformité de la balance DEN PHA 08	54
Tableau XIV: Etat de conformité de la balance OHA PHA 09	55
Tableau XV: Etat de conformité de la balance OHA PHA 10	56
Tableau XVI: Etat de conformité de la balance OHA BAC 11	57
Tableau XVII: Etat de conformité de la balance OHA BIO 12	58
Tableau XVIII : Etat de conformité de la balance SHI TOX 13	59
Tableau XIX : Etat de conformité de la balance DEN TOX 14	60
Tableau XX: Etat de conformité de la balance DEN THE 15	61
Tableau XXI: Etat de conformité de la balance OHA ANA 16	62
Tableau XXII: Etat de conformité de la balance DEN ANA 17	63

INTRODUCTION

Le processus de qualification d'un appareil couvre sa vie complète depuis sa conception jusqu'à son retrait du circuit. C'est un processus formel qui fournit la preuve documentée que l'appareil est approprié à l'usage auquel il est destiné et a des performances en accord avec des spécifications. Ce processus fournit l'assurance que l'équipement fonctionne correctement quelle que soit la méthode d'analyse qui est utilisée [1].

En outre, il convient de s'assurer que les performances du système (appareil et méthode) sont maintenues lors de l'application en routine en utilisant des tests de conformité du système et/ou des échantillons de contrôle de qualité [1]. Dans l'industrie pharmaceutique, les tests de conformité sont en général réservés aux analyses chimiques et relèvent des « Bonnes Pratiques de Fabrication », tandis que les échantillons de contrôle de qualité sont la règle en bio-analyse qui relève des « Bonnes Pratiques de Laboratoire » [1].

La qualification s'applique, selon les Bonnes Pratiques de Fabrication (BPF) principalement aux équipements et aux installations. C'est une « opération destinée à démontrer que tout matériel ou équipement utilisé fonctionne correctement et donne des résultats attendus pour l'usage auquel il est destiné » [2-9].

La qualification de l'appareillage analytique constitue la composante de base du « triangle de qualité » [1].

La qualité peut se définir comme la capacité à atteindre les objectifs opérationnels visés. La norme ISO 8402-94 définit la qualité comme «L'ensemble des caractéristiques d'une entité qui lui confèrent l'aptitude à satisfaire des besoins exprimés et implicites».

La norme ISO 9000:2000 la définit comme «étant l'aptitude d'un ensemble de caractéristiques intrinsèques à satisfaire des exigences».

Ces dernières années ont été marquées par des publications d'articles, de rencontres d'experts qui ont permis d'établir des critères de vérification des performances des équipements analytiques, motivant ainsi la course des laboratoires vers un niveau accru de qualité.

donné 1es laboratoires 1'UFR **SCIENCES** Etant que de PHARMACEUTIQUES ET**BIOLOGIQUES** (UFR SPB) disposent d'équipements utilisés dans le cadre de la formation pratique des étudiants, il est donc important que ces équipements fassent l'objet d'une qualification (vérification) à intervalles de temps définis, afin de :

- S'assurer de la fiabilité des résultats donnés par ces équipements lors de la réalisation des travaux nécessitant l'usage de ceux-ci;
- Répondre aussi bien aux exigences réglementaires que métrologiques.

C'est dans ce contexte que s'inscrit notre étude sur les balances de l'UFR SPB à travers laquelle nous déterminerons l'état de conformité de ces balances. Cette étude a pour objectif général :

- De procéder à la qualification de toutes les balances de l'UFR SPB d'Abidjan.

Pour atteindre cet objectif général, nous nous sommes assignés les objectifs spécifiques suivant :

- Répertorier les balances au sein des laboratoires de l'UFR SPB ;
- Identifier chaque balance répertoriée ;
- Effectuer des tests de qualification (qualification de performance) sur ces balances ;
- Indiquer la conduite à tenir en cas de non-conformité des tests effectués sur ces balances.

La première partie bibliographique de notre travail est consacrée aux généralités portant sur des définitions générales, la qualification des équipements de laboratoire et les balances et poids étalons. La deuxième partie expérimentale, aborde la méthodologie de vérification des balances, présente les résultats, et la discussion qui en résulte, et s'achève par une conclusion suivie de recommandations.

PREMIERE PARTIE: GENERALITES

CHAPITRE I : DEFINITIONS GENERALES

I-1-Contexte réglementaire

La qualification du matériel utilisé dans un processus de qualité est une exigence exprimée dans de nombreux référentiels. Dans le cas des laboratoires d'analyses et de recherches, il en existe plusieurs, tels que les Bonnes Pratiques de Fabrication (BPF), les Bonnes Pratiques de Laboratoire (BPL), le Guide de Bonne Exécution des Analyses (GBEA), les normes ISO 9000, qui rendent obligatoire la qualification. Il faut considérer que les laboratoires s'automatisent de plus en plus et que le rendu du résultat d'analyse dépend, entre autre, de la fiabilité du matériel.

Les normes relatives à la qualité stipulent que les appareils utilisés pour produire des résultats d'analyse doivent être qualifiés, entretenus, étalonnés et vérifiés à des intervalles de temps définis et que les résultats des tests doivent être documentés. Les appareils doivent être qualifiés, c'est-à-dire « adaptés à l'usage » [1].

La qualification de l'appareillage n'est pas un concept nouveau ; les exigences et recommandations sont mentionnées dans plusieurs documents que sont :

➤ ISO 9001 Systèmes de management de la qualité (section 7.6 ; Maîtrise des dispositifs de laboratoire) :

« Les équipements de mesure doivent être étalonnés ou vérifiés à intervalles spécifiés par rapport à des étalons internationaux..., réglés..., identifiés..., protégés contre des réglages susceptibles d'invalider les résultats de mesure, protégés contre tout dommage... » ;

➤ ISO/CEI 17025 (Extraits sur les équipements de laboratoire) :

« Personnel autorisé, identification, numéro de série, fabricant, vérification de conformité, instructions du fabricant, plan de maintenance, dates et copies des rapports, étalonnage, ajustages, critères d'acceptation, certificats d'étalonnage » ;

BPF ligne 13 (Qualification et validation) :

« Le matériel de mesure, de pesée, d'enregistrement, de contrôle doit être étalonné et vérifié à intervalles définis et par des méthodes appropriées. Les comptes rendus de ces contrôles doivent être conservés » ;

> ANSM:

- « Etablir la preuve, en conformité avec les principes des bonnes pratiques de fabrication, que la mise en œuvre ou l'utilisation de tout processus, procédure, matériel, matière première, article de conditionnement ou produit, activité ou système, permet réellement d'atteindre les résultats escomptés »
 - ➤ ISO 22000:2006 (Management de la sécurité des denrées alimentaires, section 8.3, Maîtrise de la surveillance et du mesurage) :

Lorsqu'il est nécessaire de garantir des résultats valables, les équipements et les méthodes de mesurage utilisés doivent être :

- étalonnés et/ou vérifiés à intervalles spécifiés ou avant leur utilisation, par rapport à des étalons de mesure reliés à des étalons de mesure internationaux ou nationaux ; lorsque ces étalons n'existent pas, la référence utilisée pour l'étalonnage ou la vérification doit faire l'objet d'un enregistrement;
- réglés autant que nécessaire;
- identifiés afin de pouvoir déterminer la validité de l'étalonnage;
- protégés contre les réglages susceptibles d'invalider le résultat de la mesure;
- protégés contre tout dommage et toute détérioration ;

➤ ISO 15189:2012 Biologie médicale (section 5.3.2)

« Il doit être démontré (lors de l'installation et au cours de l'utilisation courante) que le matériel est capable d'atteindre les performances requises et qu'il est conforme aux spécifications se rapportant aux analyses concernées » ;

Section 5.3.2.2 (essais d'acceptation du matériel) : « Le laboratoire doit vérifier, lors de l'installation et avant utilisation, que le matériel est capable d'atteindre la performance nécessaire et qu'il est conforme aux exigences relatives aux examens concernés ».

I-2-Contexte métrologique

Les termes définis sont extraits du guide ISO/CEI 99:2007 (Vocabulaire international de métrologie-Concepts fondamentaux et généraux et termes associés [11,12], et du dictionnaire pratique de métrologie [13]).

I-2-1-Métrologie

C'est la science de la mesure. Elle permet de connaître la valeur d'une grandeur (le mesurande) par un procédé (le mesurage). Le résultat obtenu est entaché d'erreur :

- liée au principe et au dispositif de mesure ;
- liée aux appareils, à l'environnement et à l'opérateur.

I-2-2-Valeur vraie

Selon l'approche classique, la valeur vraie est considérée comme unique et, en principe, impossible à connaître. C'est la valeur que l'on obtiendrait par un mesurage (une mesure) parfait. Selon l'approche incertitude, il n'y a pas une seule valeur vraie mais plutôt un ensemble de valeurs vraies.

I-2-3-Valeur de référence

C'est la valeur d'une grandeur servant de base de comparaison pour les valeurs de grandeurs de même nature. Une valeur de référence associée à son incertitude de mesure se rapporte généralement à :

- Un matériau, par exemple un matériau de référence certifié ;
- Un dispositif, par exemple un laser stabilisé;
- Une procédure de mesure de référence ;
- Une comparaison d'étalons.

I-2-4-Justesse de mesure

Elle renvoie à l'étroitesse de l'accord entre la moyenne d'un nombre infini de valeurs mesurées répétées et une valeur de référence.

I-2-5-Fidélité de mesure

Il s'agit de l'étroitesse de l'accord entre les valeurs mesurées obtenues par des mesurages répétés du même objet ou d'objets similaires dans des conditions spécifiées, par exemple des conditions de répétabilité (même procédure opératoire, mêmes opérateurs, même système de mesure, mêmes conditions de fonctionnement, même lieu pendant une courte période de temps) ; des conditions de fidélité intermédiaire souvent dénommée reproductibilité intralaboratoire (même procédure opératoire, même lieu, pendant une période de temps étendue) ; des conditions de reproductibilité désignées reproductibilité inter-laboratoires (lieux, opérateurs et/ou systèmes de mesure différents).

I-2-6-Erreur de mesure

C'est la différence entre la valeur mesurée d'une grandeur et une valeur de référence.

I-2-7-Erreur maximale tolérée (emt)

Elle correspond à la valeur extrême de l'erreur de mesure par rapport à une valeur de référence connue qui est tolérée par les spécifications ou règlements pour un mesurage, un instrument de mesure ou un système de mesure donné.

I-2-8-Vérification

Elle consiste en la fourniture de preuves tangibles qu'une entité donnée satisfait à des exigences spécifiées. La vérification en métrologie légale, comme définie dans le vocabulaire international de métrologie légale [14], est matérialisée par une évaluation de la conformité. Elle comporte l'examen et le marquage, et/ou la délivrance d'un certificat de vérification pour un système de mesure.

CHAPITRE : II QUALIFICATION DES EQUIPEMENTS DE LABORATOIRE

II-1-Notion de qualification

La qualification de l'équipement qui démontre que celui-ci est adapté à son usage, maintenu et étalonné de façon appropriée, est un prérequis avant l'étape de validation d'une méthode qui consiste à étudier ses performances au travers de certains critères (spécificité/sélectivité, exactitude, fidélité, linéarité, limites de détection et quantification, intervalle d'application, robustesse).

La qualification est classiquement divisée en quatre étapes [3-9]:

- **Qualification de la conception QC** (design qualification DQ);
- Qualification de l'installation QI (installation qualification IQ);
- **Qualification opérationnelle QO** (operational qualification OQ);
- **Qualification des performances QP** (performance qualification PQ).

II-1-1 Qualification de la conception QC

Elle couvre toutes les procédures qui se déroulent avant l'installation. La conception d'un appareil à commercialiser incombe au fabricant. De ce fait, l'utilisateur a peu d'influence sur la conception et la QC est pratiquement toujours réalisée par le fabricant [1]. Le rôle de l'utilisateur dans cette étape est :

- D'identifier les besoins du laboratoire ;
- D'établir en fonction des usages prévus, les spécifications opérationnelles (caractéristiques clés de l'appareil et intervalle d'utilisation) et fonctionnelles (exigences d'ensemble, y compris les précédentes, et tous autres facteurs critiques à son usage, comme la formation du personnel, la maintenance, l'étalonnage, la documentation, la période de garantie, etc.);
- De considérer la facilité d'utilisation :
- De justifier l'acquisition;
- D'établir le budget nécessaire à l'acquisition et à la maintenance ;

- De justifier le choix du fournisseur (vérifier par exemple le système d'assurance qualité du fabricant au niveau du développement, de la fabrication et des tests effectués sur l'appareil, l'assistance à l'installation, le service après-vente, la formation...).

À ce stade, outre la référence à un système qualité (par exemple, certification ISO 9001), l'audit du fabricant ou la documentation qu'il fournit, les communications informelles avec les techniciens et usagers, l'analyse d'échantillons, jouent un rôle important dans la sélection du fournisseur et l'assurance que l'appareil est adapté aux usages prévus.

II-1-2-Qualification de l'installation QI

Elle couvre les procédures qui se déroulent à l'installation de l'appareillage dans son environnement [1]. Dans cette phase, il est vérifié que :

- L'appareillage est conforme à la commande et livré sans dommage physique;
- L'appareillage est accompagné de la documentation requise ;
- L'appareillage est installé dans un environnement qui convient à son utilisation ;
- L'appareillage s'allume correctement;
- Le logiciel et les composants du système communiquent entre eux de façon satisfaisante.

La comparaison des résultats de l'analyse d'un échantillon de référence à une valeur de référence peut être réalisée à ce stade. La QI pour les petits appareils simples et de prix peu élevé comme les pH-mètres est souvent effectuée par l'utilisateur. Pour les appareils plus complexes (chromatographes, spectrophotomètres, titrateurs...) ou les balances, elle est effectuée par le fournisseur. Le déballage de l'appareillage par l'utilisateur invalide d'ailleurs quelquefois la garantie.

À l'installation, une étiquette est apposée sur l'appareil comportant un numéro d'identification propre au laboratoire et le numéro de série de l'appareil. L'appareil est clairement identifié par une fiche signalétique.

II-1-3-Qualification opérationnelle QO

Elle couvre le processus permettant d'établir que l'appareil ou les modules qui le constituent fonctionnent dans leur environnement, suivant les spécifications opérationnelles et que, le système informatique et, la sécurité fonctionnent correctement.

Les tests sont formels, généralement établis par le fournisseur, mais peuvent aussi être proposés par l'utilisateur. Ils sont réalisés après étalonnage de l'appareil et exécutés avec des étalons chimiques reconnus ou internationalement acceptés [15]. Si l'appareil est destiné à une application unique, le composé chimique test peut être celui utilisé dans la méthode de routine. Si l'appareil est constitué de plusieurs modules [16], les tests peuvent être modulaires ou holistiques (globaux).

Pour les systèmes intégrés, les tests holistiques sont souvent appliqués et préférés aux tests modulaires, sauf si le paramètre testé est relié au module luimême, par exemple l'exactitude de longueur d'onde pour un détecteur UV de chromatographie liquide [16]. Les spécifications adoptées doivent être fixées avant de réaliser le test. Elles ne sont pas nécessairement celles du constructeur et peuvent être élargies en fonction des applications visées ou du test appliqué.

Les tests de QO sont répétés à une fréquence déterminée de façon à ce que tous les paramètres restent dans les spécifications. Ils permettent de suivre l'évolution de l'appareillage au cours du temps. La fréquence des tests dépend du type d'appareil, de son utilisation, de son environnement, des critères spécifiés, et des dérives de l'appareil [16].

Ainsi, pour une balance, elle est de un an pour un usage normal mais peut être réduite à six mois en cas d'usage intensif. La fréquence initialement définie peut être reconsidérée, selon l'expérience acquise [16].

Quand l'appareil a été déplacé, modifié, n'a pas été utilisé pendant une longue période de temps, a fait l'objet d'une opération de maintenance ou de remplacement de pièces, une requalification qui reprend souvent les tests de la QO est effectuée. Elle n'est pas nécessairement totale mais doit couvrir le changement spécifique qui a été réalisé.

Exemple : le remplacement de la lampe d'un détecteur de chromatographie liquide nécessite une requalification modulaire du détecteur mais ne demande pas celle des autres parties du système.

Cette requalification modulaire est complétée ensuite par un test global du système pour s'assurer que les performances globales sont satisfaisantes.

La QO peut être faite par le fournisseur, par une société de sous-traitance, ou par l'utilisateur. Cependant, elle demeure toujours sous la responsabilité de ce dernier.

II-1-4-Qualification de performances QP

Elle couvre le processus servant à démontrer que l'appareil continu de fonctionner de façon régulière et constante selon des spécifications appropriées à son usage de routine [1].

En pratique, cela signifie que le système fournit un produit acceptable. Les tests de performance sont réalisés en plus de la maintenance régulière et de l'étalonnage de l'appareil, à une fréquence beaucoup plus grande que celle de la QO et qui dépend de la robustesse de l'appareillage et de la criticité des tests. Ils peuvent être effectués de façon classique ou automatique avec un logiciel intégré, être modulaires ou holistiques ; ces derniers étant généralement préférés.

Les spécifications peuvent être celles de la QO ou des spécifications élargies plus appropriées à l'usage de routine.

Les aspects de la QP sont en partie couverts par les tests de conformité (souvent inclus dans les méthodes d'analyse pharmaceutique) et/ou par l'analyse d'échantillons de contrôle de qualité associés à des cartes de contrôle (parties intégrantes des analyses biologiques). Il est à souligner que les tests de conformité et les échantillons de contrôle de qualité complètent la QP mais ne sauraient la remplacer car ; ils ne peuvent détecter une performance marginale du système comme par exemple la dérive de l'exactitude en longueur d'ondes d'un détecteur [1].

La QP est en général faite par l'utilisateur et est sous sa responsabilité.

En résumé, la qualification d'un équipement permet de :

- Démontrer que l'appareil est adapté à son usage, maintenu en état de fonctionnement et étalonné de façon appropriée ;
- Constituer un prérequis avant l'étape de validation d'une méthode ;
- Connaître et suivre l'état de fonctionnement de ses équipements (prévoir la maintenance...);
- Maîtriser des coûts (éviter l'utilisation d'équipements non appropriés).

II-2-Gestion des équipements

L'équipement de laboratoire est en général utilisé, soit pour réaliser une expérience, soit pour effectuer des mesures et rassembler des données. Dans le cadre de la mise en conformité d'un système de management de la qualité aux exigences du référentiel ISO 17025, un laboratoire se doit de maîtriser l'ensemble de ses équipements.

Maîtriser un équipement qu'il soit métrologique ou non, voire même informatique, dont l'utilisation peut avoir une incidence sur la qualité de la

prestation du laboratoire, consiste à s'assurer qu'il est en bon état de fonctionnement au moment de son utilisation [17].

Il suffit donc de gérer ses équipements pour être capable de s'assurer que :

- Un équipement métrologique ou non fonctionne et donne le résultat attendu ;
- Un matériel informatique fonctionne;
- Un logiciel effectue les tâches qui lui sont affectées.

La gestion des équipements de laboratoire revient donc à :

- Réaliser les opérations techniques nécessaires permettant d'avoir l'assurance du bon fonctionnement (étalonnage, vérification, maintenance ...);
- Connaître l'état de son parc d'équipement (inventaire, planning d'étalonnage et de maintenance...);
- Connaître l'historique de l'ensemble des interventions réalisées sur ses équipements (fiches de vie...) ;
- Maîtriser l'utilisation de ses équipements (notice d'utilisation, modes opératoires...).

Il ne faut pas oublier que l'équipement doit être utilisé par un personnel formé à son utilisation et en particulier pour les mesures auxquelles il est destiné.

II-2-1-Type d'équipement de laboratoire [18]

II-2-1-1-Les équipements de mesure

Il s'agit d'équipements fournissant un résultat qui est raccordable aux étalons nationaux et internationaux.

Exemples:

- Balance,
- Thermomètre,
- Sonde de référence en platine.

II-2-1-2-Les équipements d'analyses et d'essais

Il s'agit d'équipements fournissant un résultat non raccordable directement à des étalons nationaux et internationaux ou à des matériaux de référence certifiés.

Exemple:

- Pipette,
- pH-mètre,
- Spectrophotomètre, etc.

II-2-1-3-Les équipements intermédiaires

Il s'agit d'équipements ne fournissant pas un résultat mais indispensable à la réalisation conforme de l'essai ou de l'analyse.

Exemples:

- Enceinte climatique,
- Autoclave,
- Bain chauffant régulé.

II-2-2-Identification de l'équipement

Apres avoir recensé les équipements, il convient de les identifier de façon

matérielle. Cela veut dire qu'il faut définir une codification qu'on rendra ou non

significative [19].

Prise des numéros dans un ordre logique :

0001 à 0999, au laboratoire de métrologie

1000 à 1999, au laboratoire d'essai

Combinaison de lettres et de chiffres :

Ex: Bal 001

Utilisation de code barre

Utilisation de numéros en deux parties : 000 – 000, où la première partie

serait la famille :

Série 100: famille mécanique.

Série 200 : famille électrique.

L'identification doit être apposée clairement sur l'appareil et sur sa boîte de

protection.

Attention à la méthode retenue (gravure, étiquette): elle ne doit pas

détériorer la fonctionnalité de l'appareil et doit résister au milieu environnant.

II-2-3-Création du dossier de l'équipement

Un dossier doit être créé pour chaque nouvel équipement.

Il peut être constitué d'une chemise sur laquelle est noté le nom de l'équipement

et son numéro d'identification.

Le dossier de l'équipement doit comporter :

- La fiche signalétique de l'équipement ;
- La fiche de vie de l'équipement ;
- L'instruction d'utilisation et de maintenance de l'équipement ;
- Le cahier des charges techniques ;
- Le devis;
- La copie du bon de commande ;
- Le bon de livraison;
- Les attestations de garantie ;
- Les certificats d'étalonnage ou les constats de vérification ;
- Tous les documents techniques se rapportant à l'appareil [19-20].

II-2-3-1-Fiche signalétique d'équipement

La fiche signalétique de l'équipement rassemble toutes les informations techniques et administratives relatives à l'équipement :

- Codification:
- Localisation;
- Coordonnées du responsable d'équipements ;
- Caractéristiques techniques ;
- Caractéristiques administratives.

Les recommandations particulières liées à la sécurité de l'équipement et des utilisateurs doivent être mentionnées sur la fiche signalétique.

Les équipements achetés par une structure portent un numéro d'inventaire comptable. Ce numéro est différent du numéro d'identification interne. Le numéro d'inventaire comptable vous sera délivré sur demande par le secrétariat d'unité. Il devra figurer sur cette fiche signalétique d'équipement.

II-2-3-2-Fiche de vie de l'équipement

Lors de la mise en service de l'équipement, une fiche de vie doit être créée. Chaque intervention sur l'équipement devra être enregistrée sur la fiche de vie : maintenance, panne, réparation, étalonnage, etc.

II-2-3-3-Instruction d'utilisation et de maintenance

Le responsable de l'équipement doit rédiger l'instruction d'utilisation et de maintenance de l'équipement, selon la procédure de gestion et de rédaction de la documentation qualité s'il en existe.

Un exemplaire de cette instruction sera placé dans le dossier de l'équipement et un autre doit se trouver à proximité de l'équipement.

Toutes les consignes d'hygiène, de sécurité, de radioprotection, spécifiques à l'utilisation de l'appareil devront être écrites dans l'instruction et portées à la connaissance des utilisateurs.

II-2-3-4-Maintenance, vérification, étalonnage

Le responsable de l'équipement devra définir les modalités de maintenance, de vérification et d'étalonnage de l'équipement en prenant en compte les recommandations du constructeur et les exigences spécifiques du laboratoire. Ces modalités devront être écrites dans l'instruction d'utilisation de l'appareil.

NB: L'inventaire est la première action à mener, il consiste à dresser la liste complète des équipements sans oublier ceux qui ne servent jamais (on peut alors se demander pourquoi ils ne servent pas ?) et ceux qui ne sont plus en état.

CHAPITRE III: BALANCE ET POIDS ETALONS

III-1-La balance

III-1-1-Définitions

Instrument de pesage à fonctionnement non automatique (IPFNA) appelé couramment « **balance** » est un instrument de pesage nécessitant l'intervention d'un opérateur au cours de la pesée. C'est le cas pour le dépôt ou le retrait des charges à peser sur le dispositif récepteur de charge ainsi que pour l'obtention du résultat.

Ces instruments permettent l'observation directe du résultat de pesage, soit par affichage, soit par impression.

La balance est un outil de mesurage au vocabulaire complexe. Les textes de référence concernant les IPFNA sont:

- Décret n°91-330 du 27 mars 1991 relatif aux IPFNA, annexe I article 4 (en France);
- Norme NF EN 45501: aspects métrologiques des instruments de pesage à fonctionnement non automatique.

III-1-2-Description

Les balances électroniques possèdent trois éléments de base :

- Un plateau de pesée ; l'objet à peser qui est déposé sur le plateau exerce une pression répartie de façon aléatoire sur toute la surface de ce plateau, par un mécanisme de transfert (leviers, supports, guides), la charge se trouve concentrée en une force unique F qui peut être mesurée ;
- Un dispositif de mesure appelé « cellule de charge » qui produit un signal de sortie correspondant à la force de la charge sous forme de variations de la tension ou de la fréquence;
- Un circuit électronique analogique/digital qui donne le résultat final de la pesée sous forme numérique [20].

III-1-3-Caractéristiques [21]

> Portée maximale:

Valeur de pesée maximale, compte tenu de la capacité additive de la tare.

> Portée minimale :

Valeur de la charge en dessous de laquelle les pesées peuvent être entachées d'une erreur trop importante.

> Echelon réel : « d »

Différence entre les valeurs correspondantes à:

- Deux (2) repères consécutifs pour une indication analogique ;
- La différence entre deux (2) indications consécutives pour une indication numérique.

Exemple:

Indication 1: 12,3 g
Indication 2: 12,4 g d = 0,1 g

> Echelon de vérification : « e »

Valeur exprimée en unités de masse utilisée pour la vérification d'un instrument. La valeur de l'échelon de vérification « e » utilisé pour la détermination des erreurs maximales tolérées sur les instruments de pesage est égale à la valeur de « d » multiplié par un coefficient donné par le constructeur pour un instrument approuvé, ou égale à dix fois « d » pour les instruments électroniques non approuvé.

Nombre échelon de vérification : « n »

C'est le quotient de la portée maximale par l'échelon de vérification.

$$n = \frac{Port\acute{e}\ maximale}{Echelon\ de\ v\acute{e}rification\ e}$$

III-1-4-Classification

Les balances sont classées en quatre (4) classes selon leurs précisions (*Tableau I*) [22]:

Classe I : précision spéciale

Classe II : précision fine

Classe III : précision moyenne

Classe IV : précision ordinaire

Tableau I : Expression de la portée minimale en fonction de la classe de précision, (e), (n), pour un instrument.

Classe de précision	Echelon de vérification, (e)	Nombre d'échelons de vérification (n)		Portée minimale Min (Limite	
		Minimum	Maximum	inférieure)	
(I)	0,001g ≤ e*	50 000	-	100 e	
	$0,001 \text{ g} \le \text{e} \le 0,05 \text{ g}$	100	100 000	20 e	
(II)	$0.1g \le e$	5 000	100 000	50 e	
	$0.1g \le e \le 2g$	100	10 000	20 e	
(III)	5 g ≤ e	500	10 000	20 e	
(IV)	5 g ≤ e	100	1 000	10 e	

^{*}En raison de l'incertitude sur les charges servant aux essais, il n'est pas possible de tester et de vérifier un instrument pour lequel e < 1 mg.

III-2-Poids étalons

III-2-1-Définition

III-2-1-1-Étalon

Mesure matérialisée, appareil de mesure (ampèremètre étalon par exemple), matériau de référence (étalon de masse de 1 kg) ou système de mesure destiné à définir, réaliser, conserver ou reproduire une unité ou une ou plusieurs valeurs d'une grandeur pour servir de référence.

III-2-1-2- Poids

Mesure matérialisée de masse, réglementée à l'égard de ces caractéristiques physiques et métrologiques : forme, dimensions, nature du matériau, état de surface, valeur nominale, densité, propriétés magnétiques et erreur maximale tolérée [23].

Il en ressort qu'un poids étalon est une masse de métal utilisé comme une référence.

III-2-2-Classe d'exactitude minimale des poids

La classe d'exactitude pour les poids utilisés comme étalons pour la vérification des instruments de pesage devrait être conforme aux exigences des recommandations applicables.

Les classes d'exactitude des poids sont définies de la manière suivante [23] :

❖ Classe E1:

Poids destinés à assurer la traçabilité entre les étalons nationaux de masse et les poids de classes E2 et inférieures. Les poids ou jeux de poids de classe E1 doivent toujours être accompagnés d'un certificat d'étalonnage.

Classe E2:

Poids destinés à être utilisés pour la vérification ou l'étalonnage des poids de classe F1 et à être utilisés avec des instruments de pesage de classe d'exactitude spéciale I. Les poids ou jeux de poids de classe E2 doivent toujours être accompagnés d'un certificat d'étalonnage. Ils peuvent être utilisés comme des poids de classe E1 s'ils satisfont aux prescriptions relatives à la rugosité, à la susceptibilité magnétique, à la magnétisation pour les poids de classe E1, et si leur certificat d'étalonnage mentionne les données appropriées spécifiées.

Classe F1:

Poids destinés à être utilisés aussi bien pour la vérification ou l'étalonnage des poids de classe F2 qu'avec des instruments de pesage de classe d'exactitude spéciale I, et de classe d'exactitude fine II.

Classe F2:

Poids destinés à être utilisés pour la vérification ou l'étalonnage des poids de classe M1 et potentiellement de classe M2. Egalement destinés à être utilisés pour les transactions commerciales importantes (par exemple métaux précieux et pierres précieuses) sur des instruments de pesage de classe d'exactitude fine II.

❖ Classe M1 :

Poids destinés à être utilisés aussi bien pour la vérification ou l'étalonnage des poids de classe M2 qu'avec des instruments de pesage de classe d'exactitude moyenne III.

Classe M2:

Poids destinés à être utilisés pour la vérification ou l'étalonnage des poids de classe M3 pour une utilisation dans le cadre de transactions commerciales

générales et à être utilisées avec des instruments de pesage de classe d'exactitude moyenne III.

❖ Classe M 3 :

Poids destinés à être utilisés avec des instruments de pesage de classe d'exactitude moyenne III et de classe d'exactitude ordinaire IV.

❖ Classes M 1-2 et M 2-3 :

Poids de 50 kg à 5000 kg, de moindre exactitude, destinés à être utilisés avec des instruments de pesage de classe d'exactitude moyenne III.

III-2- 3-Marquages

Excepté les poids de classe E, les poids de 1 g et les multiples de ceux-ci doivent être marqués clairement pour indiquer leur valeur nominale, sous réserve que la qualité de l'état de surface et la stabilité du poids ne soient pas affectés par les marquages ou par le procédé utilisé pour marquer le poids [23].

Les chiffres indiquant la valeur nominale de la masse des poids doivent représenter des :

- kilogrammes, pour les poids de 1 kg et plus ;
- grammes, pour les poids de 1 g à 500 g.

Les poids en double ou en triple dans un jeu doivent pouvoir être clairement distingués au moyen d'une ou deux astérisques ou points, au centre de la surface, sauf pour les poids constitués par un fil qui devront être distingués au moyen d'une ou deux encoches [23].

III-2-4-Présentation

Excepté pour les poids de classes M1-2, M2, M2-3 et M3, les poids doivent se présenter conformément aux exigences suivantes : le couvercle de la boîte contenant les poids doit être marqué afin d'indiquer leurs classes sous la forme « E1 », « E2 », « F1 », « F2 » ou « M1 » [23]. Les poids appartenant à un même jeu doivent être de même classe d'exactitude [23].

✓ Poids de classes E et F

Les poids individuels et les jeux de poids doivent être protégés contre les détériorations et dommages dus aux chocs ou aux vibrations. Ils doivent être contenus dans des boîtes faites de bois, plastique ou tout matériau approprié, ayant des logements individuels [23].

Les poids de classes E et F devraient être fabriqués de manière à ne pas rayer ni modifier la surface du poids.

✓ Poids de classe M1

Les poids cylindriques de classe M1 de 500 g et moins (individuels ou inclus dans des jeux), doivent être contenus dans des boîtes disposant de logements individuels.

Les poids sous forme de fine feuille ou de fil doivent être contenus dans des boîtes ayant des logements individuels; la référence à la classe (M1) doit être inscrite sur le couvercle de la boite [23].

III-2-5-Conditions de conservation et de manipulation

Les poids et jeux de poids sont conservés à l'abri de la poussière. Les jeux de poids de classe M1, F1 et E2 sont conservés dans des valises ou des coffrets afin de les préserver de l'humidité, de la poussière et des chocs [1]. Les poids

sont manipulés avec une précaution adaptée. Avant chaque utilisation, l'opérateur effectue un contrôle des points suivants [1]:

- examen visuel de l'état de l'étalon et de l'emballage (si présent) ;
- examen de la validité du certificat d'étalonnage (date d'émission) ;
- examen de la classe de précision des poids correspondant à la classe de précision requise pour la vérification.

L'apparition de trace de choc est mentionnée sur la fiche de vie. Dans la mesure du possible, la manipulation d'un étalon se fait à l'aide soit d'une pince synthétique, soit de gants, soit d'élingues synthétiques (charge lourde). Le contact d'un étalon avec des doigts nus est déconseillé pour les étalons de faibles valeurs et plus particulièrement les poids de classe E2 et F1, car cela provoque un dépôt de sébum (le dépôt de sébum d'une empreinte digitale représente 40 µg) pouvant oxyder sa surface [1].



Photo 1: poids étalon dans son coffret

III-2-6- Poids étalons et emt d'une balance

Les emt utilisées au cours de la vérification de performance d'une balance en service est fonction de la valeur nominale du poids étalon qui servira à la réalisation d'un essai donné. Ces emt sont données dans le tableau II.

Tableau II: Valeurs de l'emt en service

Erreurs maximales	pour des charges, m, exprimées en échelons de vérification, e				
tolérées en service	Classe I	Classe II	Classe III	Classe IIII	
± 1 e	0≤ <i>m</i> ≤50 000	0 ≤ <i>m</i> ≤5 000	0 ≤ <i>m</i> ≤500	$0 \le m \le 50$	
± 2 e	50 000 < <i>m</i> ≤200 000	$5\ 000 < m \le 20\ 000$	$500 < m \le 2000$	50 < <i>m</i> ≤200	
± 3 e	m > 200 000	$20\ 000 < m \le 100\ 000$	$2\ 000 < m \le 10\ 000$	$200 < m \le 1000$	

DEUXIEME PARTIE: ETUDE EXPERIMENTALE

CHAPITRE I: MATERIEL ET METHODE

I-1- Cadre de l'étude

Notre étude a été initiée par le Département de Chimie Analytique-Bromatologie, Chimie Générale et Minérale de l'Unité de Formation et de Recherche (UFR) Sciences Pharmaceutiques et Biologiques de l'Université Félix Houphouët Boigny de Cocody-Abidjan.

Les manipulations ont été réalisées au sein des laboratoires de sept (7) départements de l'UFR SPB avec la collaboration du LANEMA (Laboratoire National d'Essais, de Métrologie et d'Analyses), du 17 au 27 octobre 2017.

I-2- Matériel

I-2-1- Echantillonnage

Dans le cadre de cette étude, dix-sept (17) balances ont été identifiées puis vérifiées. Ces balances proviennent de différents laboratoires. Chaque laboratoire avait en son sein au moins une balance dont les caractéristiques sont énumérées dans le tableau III ci-dessous.

Tableau III : Description des balances vérifiées

Marque	Modèle	N° Série	e	d	Pmax	Pmin	Localisation	
Ohaus	PA512	B529187166	0,1g	0,01g	510g	5g		
Denver	SI602	28211039	0,1g	0,01g	600g	5g		
Ohaus	PA214	B446257721	0,001g	0,0001g	210g	100mg	Galénique	
Testut	BINGO	XD23010	2g	2g	12kg	40g		
Ohaus	PA214	B428801132	0,001g	0,0001g	210g	100mg		
Precisa	300- 9535/G- 6200D	77334	0,1g	0,01g	6200g	5g	Chimie	
Denver	SI-602	28208994	0,1g	0.01g	600g	5g	thérapeutique	
Denver	SI-602	28208995	0,1g	0,01g	600g	5g		
Ohaus	CL-5000	-	10g	1g	5000g	200g	Pharmacologie	
Ohaus	AX523/ E	B615334111	0,01g	0,001g	520g	200mg	_	
Ohaus	NV2101	8333366052	1g	0,1g	2100g	20g	Bactériologie	
Ohaus	PA214	B428801140	0,001g	0,0001g	210g	100mg	Biochimie	
Shimadzu	AUX320	D449610135	0,001g	0,0001g	320g	10mg		
Denver	SI403	28208807	0,01g	0,001g	400g	200mg	toxicologie	
Denver	SI-403	28208806	0,01g	0,001g	400g	200mg		
Ohaus	PA214	B428801143	0,001g	0,0001g	210g	100mg	Chimie	
Denver	TP-303I	28311419	0,01g	0,001g	310g	200mg	analytique	

<u>**Légende**</u> : e = échelon de vérification

d = échelon réel

Pmax = portée maximale Pmin = portée minimale La codification des balances vérifiées est consignée dans le tableau IV suivant :

Tableau IV: codification des balances vérifiées

Marque / Modèle	N° Série	Codification
Denver SI602	28211039	DEN GAL 02
Denver SI-403	28208806	DEN ANA 07
Denver SI-602	28208995	DEN PHA 08
Denver SI403	28208807	DEN TOX 14
Denver SI-602	28208994	DEN THE 16
Denver TP-303I	28311419	DEN ANA 17
Ohaus PA 512	B529187166	OHA GAL 01
Ohaus PA214	B446257721	OHA GAL 03
Ohaus PA214	B428801132	OHA THE 05
Ohaus CL-5000	-	OHA PHA 09
Ohaus AX523/E	B615334111	OHA PHA 10
Ohaus NV2101	8333366052	OHA BAC 11
Ohaus PA214	B428801140	OHA BIO 12
Ohaus PA214	B428801143	OHA ANA 16
Precisa 300-9535/G-	77334	PRE THE 06
6200D		
Shimadzu AUX320	D449610135	SHI TOX 14
Testut BINGO	XD23010	TES GAL 04

L'abréviation utilisée pour désigner chaque laboratoire est :

Bactériologie	: BAC
Biochimie	: BIO
Chimie analytique/générale	: ANA
Chimie thérapeutique	: THE
Galénique	: GAL
Pharmacologie	: PHA
Toxicologie	: TOX

I-2-2-Poids étalons

Les classes de poids utilisés sont : la classe E2, la classe F1, et la classe M1. Celles-ci sont décrites dans le tableau IV:

Tableau V: Description des poids étalons utilisés

Classe de poids	Intitulé	Marque	Modèle	N° de série	N° de certificat
E2	Série de poids de 1g à 5 kg	ZWIEBEL	XPCME2	S1304652	Z1304653
F1	Série de poids de 1g à 5 kg	ZWIEBEL	XPCOF1	S1304662	Z1304663
M1	Série de poids de 1g à 5 kg	ZWIEBEL	XSCOM1	S1304668	Z1304669

I-2-3-Autres accessoires

- Pinceau
- Pince
- Gants en coton
- Thermo-hygromètres
- Calculatrice de marque SHARP EL-531VH.
- Outil informatique (ordinateur HP2011X et un logiciel EXCEL)

I-3-Méthode

I-3-1-Principe de la méthode

La méthode employée consiste à lire l'indication de la balance, après dépôt d'un poids étalon sur le plateau, relever la valeur et comparer les erreurs pour chaque essai à l'erreur maximale tolérée (emt) correspondante afin de s'assurer que ces erreurs restent dans la limite des emt.

I-3-2-Opérations préliminaires

Ces opérations ont pour but d'assurer la validité de la vérification. Celles répertoriées ci-dessous sont recommandées :

- S'assurer de l'identification de la balance ;
- S'assurer de l'absence de défauts évidents ;
- S'assurer de la propreté et du bon état du plateau de la balance ;
- S'assurer que la balance est dans une position d'ajustage adéquate (mise de niveau) pour son fonctionnement ;
- Faire le réglage (calibrage) de la balance, si nécessaire ;
- Mettre la balance sous tension avant le début des essais (le temps de chauffage préconisé par le constructeur est écoulé);
- Régler le zéro si nécessaire au début de chaque essai ;
- S'assurer d'une stabilité de l'environnement des essais (température, pression atmosphérique, humidité).

La balance doit toujours être de niveau : il faut vérifier que la bulle d'air du niveau est bien centrée par rapport au repère (cercle du centre). Au besoin, corriger le niveau en réglant la hauteur des pieds (tous les pieds sont en contact).

I-3-3- Réalisation des essais métrologiques

La vérification complète consiste à soumettre la balance aux principaux essais suivants : justesse, excentration, fidélité.

Les protocoles décrits dans les chapitres suivants proviennent de la norme EN45501 [24], de la recommandation OIML R76 [22], et de la procédure technique du LANEMA [25].

I-3-3-1-Essai de fidélité

C'est l'aptitude de la balance à fournir des résultats concordants entre eux pour une même charge déposée plusieurs fois et d'une manière pratiquement identique sur le plateau de la balance, dans des conditions d'essais constantes.

Les valeurs nominales des poids étalons sont choisies de manière à réaliser l'essai à la moitié de la portée maximale (Max/2) sur six (6) pesées consécutives pour les balances d'analyse.

La même répartition des charges sur le plateau est conservée lors de chaque application, afin de ne pas engendrer d'erreur d'excentration.

La répétition des mesures a eu lieu dans un laps de temps et sans interruption (environ 40 s dans notre cas).

La charge à peser est placée à l'intérieur de repères centrés sur le plateau pour éviter toute erreur liée à l'excentration. La balance est mise à zéro au début de l'essai. Entre chaque dépôt de la charge, la balance peut être remise à zéro si nécessaire. On relève à chaque charge les valeurs lues, après stabilisation de la balance. On corrige les valeurs de mesure de la dérive du zéro, si elle existe.

I-3-3-2-Essai de justesse

C'est l'aptitude de la balance à fournir des résultats concordants entre la valeur lue (indication de la balance) et la valeur vraie (valeur nominale du poids étalon), dans des conditions normales de fonctionnement.

Cet essai a été effectué en charges croissantes. Cinq valeurs de charge sont normalement suffisantes. Les valeurs nominales des poids étalons sont choisies de manière à permettre le relevé des valeurs réparties sur l'étendue de mesures comme suit :

- Un point proche de la charge minimale (Min);

- Un point proche du quart de la charge maximale (Max/4);
- Un point proche de la moitié de la charge maximale (Max/2) ;
- Un point proche des trois quarts de la charge maximale (3/4 Max);
- Un point proche de la charge maximale (Max).

La même répartition des charges sur le plateau de la balance est conservée lors de chaque application, afin de ne pas engendrer une erreur d'excentration.

Les durées des phases de chargement sont sensiblement identiques (environ une minute dans notre cas). La balance est mise à zéro au début de l'essai. Entre chaque dépôt de charge, la balance ne doit pas être remise à zéro. De façon pratique, la charge suivante était déposée avant le retrait de la charge précédente.

On relève à chaque charge les valeurs lues, après stabilisation de la balance.

I-3-3-Essai d'excentration

C'est l'aptitude de la balance à fournir des résultats concordants entre la valeur lue (indication de la balance) et la valeur vraie (poids étalon), en modifiant le point d'application d'une même charge. Cet essai est essentiel, sauf pour les instruments pour lesquels la probabilité d'excentration de charge en cours d'utilisation est minimale (par exemple : réservoirs, trémies, balance à plateau librement suspendu, etc.).

Les valeurs nominales des charges sont choisies de manière à réaliser l'essai aux alentours du tiers de la portée maximale.

Le récepteur de charge est décomposé en quatre parties égales, la charge est appliquée au centre des quatre zones définies. La répartition des charges sur les différentes parties du plateau de la balance est conservée lors de chaque application. À chaque charge, les mesures ont lieu dans un laps de temps et sans

interruption. La durée respective d'application d'une même charge est sensiblement identique.

La balance est mise à zéro au début de l'essai. Entre chaque dépôt de charge, la balance ne doit pas être remise à zéro.

On relève à chaque point de charge (quatre « coins ») les valeurs lues.

Les balances à plateau suspendu ne sont pas soumises à cet essai (charge centrée systématiquement). L'essai d'excentration de charge permet de déterminer un défaut mécanique du système de transmission de la charge. Il n'est pas recommandé de tester les charges excentrées à la portée maximale car cela risque d'endommager la balance. Tester les charges excentrées à une charge inférieure à Max/3 ne permet pas de mettre en évidence une erreur significative.

CHAPITRE II: RESULTATS

II-1-Essai de fidélité

Pour la réalisation de cet essai sur une balance, six pesées consécutives ont été effectuées avec un poids étalon proche de la moitié de la portée maximale (Pmax), puis l'indication pour chaque pesée a été relevée sur une fiche établie à cet effet. Le choix de l'emt tenait compte de la classe de la balance, de la masse de la charge utilisée, et de « \mathbf{e} » (avec « \mathbf{e} » = $\mathbf{10}$ « \mathbf{d} »).

L'emt du poids correspondant à Pmax/2 était inférieure au tiers de l'emt de la balance vérifiée [26]. L'erreur de fidélité était égale à la différence entre la plus grande valeur relevée et la plus petite valeur pour une série de mesure ; cette différence était ensuite comparée à l'emt correspondante. Lorsque cet écart était inférieur ou égal à l'emt, l'essai de fidélité était dit conforme mais quand celui-ci était supérieur à l'emt, il y avait une non-conformité.

Bien que les indications relevées fussent parfois supérieures, parfois inférieures aux valeurs nominales des poids étalons utilisés, celles-ci ont été conformes pour ces essais de fidélité (emt variant entre 0,002g et 10g). L'expression des résultats de fidélité pour chaque balance est consignée dans un tableau synthétique mettant en évidence les indications relevées ainsi que l'écart maximal correspondant.

II-2-Essai de justesse

Pour cet essai, nous avons réalisé cinq pesées sur chaque balance avec un poids proche de la portée minimale, du quart de la portée maximale, de la moitié de la portée maximale, des trois quarts de la portée maximale, et de la portée maximale ; d'où un essai effectué avec des charges croissantes, puis l'indication pour chaque pesée a été relevée sur une fiche établie à cet effet. Le choix de l'emt tenait compte de la classe de la balance, de la masse de la charge utilisée, et de « \mathbf{e} » (avec « \mathbf{e} » = $\mathbf{10}$ « \mathbf{d} »). Les emt des poids utilisés étaient toutes inférieures au tiers des emt de la balance vérifiée [26].

L'erreur de justesse sur chaque pesée était égale à la différence entre la valeur lue et la valeur nominale ou valeur vraie ; la valeur absolue de cette différence était ensuite comparée à la valeur absolue de l'emt correspondante. Lorsque cet écart était inférieur ou égal à l'emt, l'essai de justesse sur cette pesée était dit conforme mais quand celui-ci était supérieur à l'emt, il y avait une non-conformité. L'essai de justesse est dit conforme lorsqu'il y a conformité pour chaque pesée ; autrement l'observation d'une seule non-conformité sur une pesée rend cet essai non-conforme. De ce fait, dix cas de non-conformité ont été identifiés. L'expression des résultats de l'essai de justesse pour chaque balance est consignée dans un tableau synthétique mettant en évidence les indications relevées, les erreurs individuelles, les emt correspondantes, ainsi que le jugement individuel.

II-3-Essai d'excentration

Pour la réalisation de cet essai, un poids (proche ou égal au tiers de la portée maximale de la balance vérifiée) était appliqué aux quatre coins puis au centre du plateau de la balance; soit au total cinq pesées effectuées avec une même charge pour chaque balance. Le choix de l'emt tenait compte de la classe de la balance, de la masse de la charge utilisée, et, de « \mathbf{e} » (avec « \mathbf{e} » = $\mathbf{10}$ « \mathbf{d} »). Le poids utilisé avait une emt inférieure au tiers de l'emt de la balance [26].

Certaines mesures étaient supérieures à la valeur du poids considéré et d'autres inférieures à celle-ci pour l'ensemble des balances. L'erreur sur chaque pesée était égale à la différence entre la valeur lue et la valeur nominale ou valeur vraie ; la valeur absolue de cette différence était ensuite comparée à la valeur absolue de l'emt correspondante. Lorsque cet écart était inférieur ou égal à l'emt, l'essai d'excentration sur cette pesée était dit conforme mais quand celui-ci était supérieur à l'emt, il y avait une non-conformité. L'essai d'excentration est dit conforme lorsqu'il y a conformité pour chaque pesée ; autrement l'observation d'une seule non-conformité sur une pesée rend cet essai

non-conforme. De ce fait, neuf cas de non-conformité ont été identifiés. L'expression des résultats de l'essai d'excentration pour chaque balance est consignée dans un tableau synthétique mettant en évidence les indications relevées, et les erreurs individuelles.

Les tableaux synthétiques suivants donnent les résultats pour chaque balance vérifiée, selon l'ordre de réalisation des principaux essais que sont : la fidélité, la justesse et l'excentration.

Tableau VI: Etat de conformité de la balance OHA GAL 01

	CONST	AT DE VERIFI			TTUDE	
			ES ELECTR	ONIQUES		
			CV Nº 001			Page 3/3
IDENT	IFICATION DE LA BALAN	CE		DETE	NIEUR	
Marque.	OHAUS	, C.L.	Entreprise:		VLab GANELIQUE	
Modele:	PA 512		Adresse:	BPV 34	Las Gir (Lager	
Nº de série:	B529187166		Pays:	COTE D	TVOIRE	
Nº d'identification	OHA GAL 01		Tél:	41 02 44 1		
Portée Max	510 g		Fax:	22 00 35 1		
Portée Min:	5g					
Classe de précision:						
Echelon e:	0,1 g					
Echelon d:	0,01 g					
		ÔLES METRO	LOGIQUES	in .	10	
					10-	
Contrôle de fidélit	é:		Fidélité cor	recte:	Oui V Non	
Valeur de la charge d	le contrôle proche de Max/2:		25	0 g		
EMT à Max/2	0,1	g		1		
Max/2	Indication rele	wée	Ecart n	aximal		
Pesée 1	249,14					77
Pesée 2	249,14		1			
Pesée 3	249,14		1 ,	,		
Pesée 4	249,14		1 '	,		
Pesée 5	249,14		1			
Pesée 6	249,14		1			
Les pesees 4,5 et 0 : Conformité pour e	sont à faire pour les balance dessai de fidélité	Conforme			r e	
Contrôle de Jutesse		Justesse corre	cte	Ош [Non 🗸	
	Valeur	Indicatio	n rélevée	Erreur	Erreur max tolérée (EMT)	Jugement
	Nominale (g)	(g	()	(g)	(g)	PSWS/III - SX
Portée min.	0,05	0,0	05	0,00	0,1	Conforme
/4 Portée mas.	120	119	,59	0,41	0,1	Non conforme
/2 Portée max.	250	249	,13	0,87	0,1	Non conforme
3/4 Portée max.	400	398	.61	1,39	0,1	Non conforme
STATE OF THE PARTY	510	508		1,75	0,2	Non conforme
Portée max. Conformite pour e		Non conforme	,25	1,75	0,2	Non conforme
Portée max. Conformite pour e	ssal de justesse	Non conforme	,25	1,75 Oui		Non conforme
Portée max. Conformite pour e Contrôle d'excen	essai de justesse tration:		,25 correcte:	Oui	0,2	Non conforme
ontée max. Conformite pour e Contrôle d'excent Jaleur de la charge d	essai de justesse tration: le contrôle proche de Max/3:	Non conforme	,25 correcte:			Non conforme
Portée max. Conformite pour e Contrôle d'excen Valeur de la charge d EMT à Max/3	essai de justesse tration: le contrôle proche de M av/3: 0,1	Non conforme Excentration o	orrecte:	Oui 0 g	Non 🗸	Non conforme
ertée max. Conformite pour e Contrôle d'excent Valeur de la charge d EMT à Max/3	essai de justesse tration: le contrôle proche de Max/3:	Non conforme	,25 correcte:	Oui		Non conforme
Portée max. Conformite pour e Contrôle d'excen Valeur de la charge d EMT à Max/3 N° de position	essai de justesse tration: le contrôle proche de M av/3: 0,1	Non conforme Excentration o	orrecte:	Oui 0 g	Non 🗸	Non conforme
Pertée max. Conformite pour e Contrôle d'excen Valeur de la charge d EMT à Max/3 N° de position indication relevée	tration: le contrôle proche de M av/3: 0,1	Non conforme Excentration of	,25 orrecte: 15	Oui 0 g	Non 🗸	Non conforme
Pertée max. Conformite pour e Contrôle d'excent Valeur de la charge d EMT à Max/3 N° de position Indication relevée erreur	tration: le contrôle proche de M av/3: 0,1 1 149,48	Excentration of g 2 149,47 0,53	25 orrecte: 15 3 149,48	Oui 0 g 4 149,49	Non 🗸	Non conforme

Tableau VII : Etat de conformité de la balance DEN GAL 02

	CONSTA	Γ DE VERIFI	CATION S	SANS IN	CERTITUDE		
	001,0111	BALANCE					
			CV N° 002			Page	3/3
	CATION DE LA BALA			1	NTEUR		
Marque:	DENVER INSTRUM	IENT	Entrepris	UFR-SPE	B/Lab GANELIQUE		
Modèle:	SI-602		Adresse:	BPV 34			
N° de série:	28211039		Pays:	COTE D'	IVOIRE		
N° d'identification	DEN GAL 02		Tél:	41 02 44	11		
Portée Max:	600g		Fax:	22 00 35	10		
Portée Min:	5g						
Classe de précision:	II						
Echelon e:	0,1 g						
Echelon d:	0,01 g						
	CONTRÔ	LES METROL	OGIQUES				
				J .			
Contrôle de fidélité:		/2	Fidélité co	1	Oui Non	Ш	
	contrôle proche de Ma		300	g			
EMT à Max/2 Max/2	0,1 Indication		Econt a	naximal			
Pesée 1	299,9		Ecalti	пахинат			
Pesée 2	299,9		_				
Pesée 3	299.9		_				
Pesée 4	299,9	_	0,	01			
Pesée 5	299,9						
Pesée 6	299,9	96					
Les pesées 4,5 et 6 soi	nt à faire pour les balar	ice de classes I	et II				
Conformité pour e	ssai de fidélité	Conforme	L .				
Contrôle de Jutesse:		Justesse corre	cte	Oui 🔽	Non 🔲		
	Valeur	Indication	rélevée	Erreur	rreur max tolérée (EMT	Jugeme	nt
	Nominale (g)	(g)		(g)	(g)		
Portée min.	0,05	0,05	5	0,00	0,1	Confor	me
1/4 Portée max.	150	149,9	98	0,02	0,1	Confor	me
1/2 Portée max.	300	299,9	95	0,05	0,1	Confor	me
3/4 Portée max.	500	499,9	95	0,05	0,1	Confor	me
Portée max.	600	599,9	96	0,04	0,2	Confor	me
Canfarmita navr	agai da inatagga	Canfarma				1	
Conformite pour e	ssai de justesse	Conforme					
Contrôle d'excen	tration:	Excentration co	orrecte:	Oui [▼ Non □		
	contrôle proche de M		200				
EMT à Max/3	0,1	g		٠			
N° de position	1	2	3	4	5		
Indication relevée	199,98	199,95	199,98	199,97	199,96		
erreur	0,02	0,05	0,02	0,03	0,04		
Croquis du récepte	ur et positions de la ch	arge					
Conformité pour e	ssai de l'Excentra	Conforme	8		-¢		
				4	3		
				1			

Tableau VIII: Etat de conformité de la balance OHA GAL 03

	CONSTA		ICATION S	ANS INCERT ONIQUES	TTUDE		
			CV N° 003	3		Page	3/3
IDENTIFIC	ATION DE LA BALANCE			DETEN	NTEUR		
M arque:	OHAUS		Entreprise:	UFR-S PB/La	b GANELIQUE		
M odèle:	PA214		Adresse:	BPV 34			
N° de série:	B446257721		Pays:	COTEDIVO	DIRE		
N° d'identification	OHA GAL 03		Tél:	41 02 44 11			
Portée Max:	210g		Fax:	22 00 35 10			
Portée Min:	100mg						
Classe de précision:	I						
Echelon e:	0,001g						
Echelon d:	0,0001g	C A STEPPON	O GYO Y TEG				
	CONTRÔLE	S METROL	OGIQUES				_
Contrôle de fidélité:			Fidélité cor	mo ata	Oui Non		
	râla procha da May/2:				Oui — Noii _		
Valeur de la charge de cont EMT à Max/2	0,002	~	100	g			
Max/2	Indication relevée		Foort	maximal			
Pesée 1	99,6901	·	Lat	шалипа			
Pesée 2	99,6899						
Pesée 3	99,6899						
Pesée 4	99,6901		0,0	0002			
Pesée 5	99,69						
Pesée 6	99,6901						_
	faire pour les balance de classes	I et II	ı				
Conformité pour essai de		Conforme					
Contrôle de Jutesse:		Justesse co	rrecte	Oui 🗌	Non 🗸		
	Volove	Indication	m málovska	Eman	Emmanum many taléméa (EMT)	Incoment	_
	Valeur Naminala (a)		n rélevée	Erreur	Erreur max tolérée (EMT)	Jugement	
Dant Carrie	Nominale (g)		g) 05	(g)	(g)	C	
Portée min.	0,05		05	0,0000	0,001	Conforme	
1/4 Portée max.	50		3451	0,1549	0,001	Non conforme	
1/2 Portée max.	100		,69 5355	0,3100	0,002	Non conforme	
3/4 Portée max.	150		5355	0,4645	0,002	Non conforme	
Portée max.	210	209,	3498	0,6502	0,003	Non conforme	
C6: 1		N					
Conformite pour essai de	gustesse	Non confor	me				_
04	-	E4:		0	No. I		
Contrôle d'excentration		excentratio	on correcte:		Non 🗸		
Valeur de la charge de contr	•		70	g			
EMT à Max/3	0,002	g					_
NIO da pacition	1	2	3	4	-		
N° de position					5		
Indication relevée	69,7828	69,7826	69,783	69,7836	69,7832		
erreur	0,2172	0,2174	0,217	0,2164	0,2168		
Croquis du récepteur et	positions de la charge						
Conformité pour essai de	l'Excentrattion	Non Confo	rme		3		

Tableau IX: Etat de conformité de la balance TES GAL 04

					nimi in p	
	_	CONSTAT DE VEI			ITTUDE	
			ES ELECTR	ONIQUES		D 20
			CV N° 004			Page 3/3
IDENTI	FICATION DE LA BALA	NCE		DETI	ENTEUR	
M arque:	TESTUT		Entreprise:		b GANELIQUE	
M odèle:	T62 BINGO		Adresse:	BPV 34		
N° de série:	XD23010		Pays:	COTED'IVO	DIRE	
N° d'identification	TES GAL 04		Tél :	41 02 44 11		
Portée Max:	12kg		Fax:	22 00 35 10		
Portée Min:	40g					
Classe de précision:	III					
Echelon e:	2g					
Echelon d:	2g					
	<u> </u>	NTRÔLES MET	ROLOGIQU	ES		
Contrôle de fidélité	:		Fidélité cor	recte:	Oui Non	
Valeur de la charge de	contrôle proche de Max/2:		600	0 g		
EMT à Max/2		g				
Max/2	Indication re	elevée	Ecart	maximal		
Pesée 1	5954					
Pesée 2	5954					
Pesée 3	5954			0		
Pesée 4	5954			0		
Pesée 5	5954					
Pesée 6	5954					
Les pesées 4,5 et 6 so	ont à faire pour les balance	de classes I et II	-			
Conformité pour ess	sai de fidélité	Conforme				
Contrôle de Jutesse:		Justesse correcte	2	Oui 🗌	Non 🗸	
	Valeur	Indication	rélevée	Erreur	Erreur max tolérée (EMT)	Jugement
	Nominale (g)	(g)		(g)	(g)	_
Portée min.	2	2,00		0,0000	2	Conforme
1/4 Portée max.	3000	297	8	22,0000	4	Non conforme
1/2 Portée max.	6000	595	6	44,0000	6	Non conforme
3/4 Portée max.	7000	679	0	210,0000	6	Non conforme
Portée max.	9000	822	4	776,0000	6	Non conforme
						_
Conformite pour ess	sai de justesse	Non conforme				
Contrôle d'excentr		Excentration cor	1	Oui	Non 🗸	
	contrôle proche de Max/3:		400	0 g		
EMT à Max/3	4	g				
N° de position	1	2	3	4	5	4
Indication relevée	3970	3340	3970	3970	3970	_
erreur	30	660	30	30	30	4
Croquis du récepte	eur et positions de la charge	2	- F			
				1.	2	
Conformité pour ess	sai de l'Excentrattion	Non Conforme		()¢(-		
				4 13	' /	
			L			

Tableau X: Etat de conformité de la balance OHA THE 05

	CON	ISTAT DE VERIFI	CATION SA	ANS INCERT	TITUDE		
		BALANCI	ES ELECTR	ONIQUES			
		C	V N° 005			Page	3/3
DENC	FIGATION DELA BAL	ANCE		DETE	NATURE III		
Marque:	FICATION DE LA BAI OHAUS	ANCE	Entropriso		INTEUR ab CHIMIE THERAP		
M odèle:	PA214		Adresse:	BPV 34	an Chivine Therai		
N° de série:	B428801132		Pays:	COTE D'IV	ODF		
N° d'identification	OHA THE 05		Tél :	41 02 44 11	OIRE		
Portée Max:	210g		Fax:	22 00 35 10			
Portée Min:	100mg		Tax.	22 00 33 10			
Classe de précision:	I						
Echelon e:	0,001g						
Echelon d:	0,001g						
Echelon u:		TRÔLES METRO	LOGIOUES	3			
	0011	1110 2220 1/1251110	20 010 02				
Contrôle de fidélité	:		Fidélité co	rrecte:	Oui Non		
Valeur de la charge de	e contrôle proche de Max	/2:	100	g			
EMT à Max/2	0,002						
M ax/2	Indication	relevée	Ecart	maximal			
Pesée 1	99,998	34					
Pesée 2	99,998	34					
Pesée 3	99,998	34		0			
Pesée 4	99,998	34		U			
Pesée 5	99,998	34					
Pesée 6	99,998	34					
Les pesées 4,5 et 6 so	ont à faire pour les balanc	ce de classes I et II					
Conformité pour es	sai de fidélité	Conforme					
Contrôle de Jutesse:		Justesse correcte	<u> </u>	Oui 🔽	Non		
Controle de Jutesse.		Justesse Correcti		Our 💽	Non		
	Valeur	Indication r	<u> </u>	Erreur	Erreur max tolérée (EMT)	Jugemei	nt
	Nominale (g)	(g)		(g)	(g)		
Portée min.	0,005	0,0053		0,0003	0,001	Conform	ne
1/4 Portée max.	50	49,999		0,0005	0,001	Conform	
1/2 Portée max.	100	99,998		0,0005	0,001	Conform	
					· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·		
3/4 Portée max.	150	149,998		0,0011	0,002	Conform	
Portée max.	210	209,997	1	0,0029	0,003	Conform	ne
Conformite pour es	sai de justesse	Conforme					
Contrôle d'excent	ration:	Excentration cor	recte:	Oui 🗸	Non 🗌		
	e contrôle proche de Max	/3:	70				
EMT à Max/3	0,002	g					
N° de position	1	2	3	4	5		
Indication relevée	69,999	69,999	69,9991	69,999	69,9991		
erreur	0,001	0,001	0,0009	0,001	0,0009		
Croquis du récept	eur et positions de la cha	rge					
				1	2		
Conformité pour es	sai de l'Excentrattion	Conforme			\$\frac{1}{2} - \frac{1}{2}		
				1	3/		

Tableau XI: Etat de conformité de la balance PRE THE 06

	COM		TO A TION OA	NG DICEDE				
	CONS	STAT DE VERIF			ITUDE			
		BALANG	CV Nº 006	ONIQUES			D	211
			CV N° 006				Page	3/3
IDENTIE	ICATION DE LA BALAN	CE		DETE	NTEUR			
Marque:	PRECISA	CE.	Entreprise:		Lab CHIMIE	THEDAD		
Modèle:	300-9535/G-6200D		Adresse:	BPV 34	Lad Chilvin	THEXAL		
N° de série:	77334		Pays:	COTED'IN	/OIDE			
N° d'identification	PRE THE 06		Tél:	41 02 44 1				
Portée Max:	6200g		Fax:	22 00 35 1				
Portée Min:	5g		Tax.	22 00 33 1				
Classe de précision:	II							
Echelon e:	0,1g							
Echelon d:	0,01g							
Echelon u.	•	ÔLES METROI	OCIOLES					
	CONTR	OLES METROI	OGIQUES					
Contrôle de fidélité:			Fidélité cori	_ recte•	Oui♥	Non□		
	contrôle proche de Max/2:		3000	_	Jui—	14011		
EMT à Max/2	0,3	σ	3000	, g				
Max/2	Indication rel		Foort :	naximal				
Pesée 1	3000,7	v CC	Ecarti	палина				
Pesée 2	3000,7		1					
Pesée 3	3000,7		1					
Pesée 4	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·		- (0				
	3000,7		1					
Pesée 5	3000,7		4					
Pesée 6	3000,7 nt à faire pour les balance d	1 I -4 II						
Conformité pour essa		Conforme	1					
Comornine pour essa	i de fidelite	Comornie						
Contrôle de Jutesse:		Justesse corre	cte	Oui 🗌	Non	~		
	Valeur	Indication	rélevée	Erreur	Erraur may t	tolérée (EMT)	Jugemei	nt
	Nominale (g)	(g		(g)		(g)	Jugeniei	III
Portée min.				0,0000			Conform	
	0,5	0,50				0,1	Conform	
1/4 Portée max.	1500	150		0,4000		0,2	Non confo	
1/2 Portée max.	3000	300		0,8000		0,3	Non confo	
3/4 Portée max.	4000	400		1,0000		0,3	Non confo	
Portée max.	6000	600	1,2	1,2000		0,3	Non confo	orme
Conformite pour essa	i de justesse	Non conforme						
Contrôle d'excent	tration:	Excentration c	orrecte:	Oui	Non	~		
Valeur de la charge de	contrôle proche de Max/3:		2000) g				
EMT à Max/3	0,2	g						
N° de position	1	2	3	4		5		
Indication relevée	2000,3	2000,8	2001	2000,8	20	000,5		
erreur	0,3	0,8	1	0,8		0,5		
	ur et positions de la charge	٠,٠		5,0		-,-		
				1	2			
Conformité pour essa	i de l'Excentrattion	Non Conforme			3			
			1	The second secon				

Tableau XII: Etat de conformité de la balance DEN ANA 07

	CONST	AT DE VERIFIC	A TION CAN	IC INCEDTI	TUDE		
	CONSTA		CES ELECTR		TUDE		
			CV N° 007	CAUDINO		Page	3/3
			211 007			ruge	
IDENTIF	ICATION DE LA BALANO	CE CE		DETEN	TEUR		
Marque:	DENVER INSTRUMENT		Entreprise:		/Lab CHIMIE ANAL		
Modèle:	SI-403g		Adresse:	BPV 34			
N° de série:	28208806		Pays:	COTED'	VOIRE		
N° d'identification	DEN ANA 07		Tél:	41 02 44	11		
Portée Max:	400g		Fax:	22 00 35	10		
Portée Min:	200mg						
Classe de précision:	П						
Echelon e:	0,01g						
Echelon d:	0,001g						
	CONTRÔI	ES METROLO	GIQUES				
Contrôle de fidélité:			Fidélité cor	recte:	Oui Non		
Valeur de la charge de	contrôle proche de Max/2:		200) g			
EMT à Max/2	0,02						
Max/2	Indication rel	evée	Ecart n	naximal			
Pesée 1	199,353						
Pesée 2	199,354						
Pesée 3	199,354		0,0	10.2			
Pesée 4	199,351		0,0	103			
Pesée 5	199,354						
Pesée 6	199,351						
Les pesées 4,5 et 6 sor	nt à faire pour les balance de	e classes I et II					
Conformité pour essa	i de fidélité	Conforme]	ı	I		
Contrôle de Jutesse:		Justesse corre	ecte	Oui	Non 🗸		
	Valeur	Indication	rélevée	Erreur	rreur max tolérée (EMT	Jugemer	nt
	Nominale (g)	(g		(g)	(g)		
Portée min.	0,5	0,50	,	0,0000	0,01	Conform	ne.
1/4 Portée max.	100	99,6		0,3170	0.02	Non confo	
1/2 Portée max.	200	199,		0,6500	0,02	Non confo	
3/4 Portée max.	300	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·			0,02	Non confo	
		299,0		0,9750	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·		
Portée max.	400	398,0	596	1,3040	0,03	Non confo	rme
Conformite pour essa	i de justesse	Non conforme					
Contrôle d'excent	tration:	Excentration c		Oui	Non 🔽		
Valeur de la charge de	contrôle proche de Max/3:		120) g			
EMT à Max/3	0,02	g					
N° de position	1	2	3	4	5		
Indication relevée	119,611	119,606	119,582	119,584	119,593		
erreur	0,389	0,394	0,418	0,416	0,407		
	ur et positions de la charge		5,110	5,110	5,107		
~				In.	2		
Conformité pour essa	i de l'Excentrattion	Non Conforme			K		
				\			
			-	. 10	,		

Tableau XIII: Etat de conformité de la balance DEN PHA 08

	CON	STAT DE V	/ERIFICATI	ON SANS IN	CERTITUDE		
				RONIQUES			
		DALANC	CV N° 008	KONIQUES		Page	3/3
						ruge	
IDENTIFICAT	TION DE LA BAL	ANCE	DETEN		TEUR		
Marque:	DENVER INSTR	RUMENT	Entreprise:	UFR-SPB/L:	ab PHARMACOLOGIE		
Modèle:	SI-602		Adresse:	BPV 34			
N° de série:	28208995		Pays:	COTE D'IVO	IRE		
	DEN PHA 08		Tél:		JIKL2		
N° d'identification				41 02 44 11		1	
Portée Max:	600g		Fax:	22 00 35 10			
Portée Min:	5g						
Classe de précision: Echelon e:	0.10						
Echelon d:	0,1g						
Ecneion a:	0,01g	NTRÔLES M	<u> </u> TETROLOGIQ	IFS			
		NIKOLES IV	LIKOLOGIQ	CLS			
Contrôle de fidélité:			Fidélité corre	 ecte:	Oui Non 🗆		
Valeur de la charge de	contrôle proche	le Max/2:		00 g	1101		
EMT à Max/2	0,1						
Max/2	Indication		Ecart	maximal			
Pesée 1	299,						
Pesée 2	299,	96	1				
Pesée 3	299,	96	1	0			
Pesée 4	299,	96	1	0			
Pesée 5	299,	96]				
Pesée 6	299,						
Les pesées 4,5 et 6 so	nt à faire pour les	balance de cla	sses I et II				
Conformité pour e	ssai de fidélité	Conforme	l .				
Contrôle de Jutesse:		Justesse cor	recte	Oui 🔽	Non		
	Valeur	Indicati	on rélevée	Erreur	Erreur max tolérée (EMT)	Jugemei	nt
	Nominale (g)		(g)	(g)	(g)	Jugemen	ııı
Portée min.	2		0000	0,0000	0,1	Conform	ma
1/4 Portée max.	150	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	19,98	0,0200	0,1	Conforn	
1/2 Portée max.	300		99,97	0,0200	0,1	Conform	
3/4 Portée max.	400		99,97 99,97	0.0300	0,1	Conforn	
Portée max.	600		99,97	0,0400	0,1	Conform	
1 Office Hax.	000		99,90	0,0400	0,2	Comon	
Conformite pour e	essai de iustess	Conforme					
	Jan Contract						
Contrôle d'excen	tration:	Excentration	correcte:	Oui 🔽	Non		
Valeur de la charge de				00 g			
EMT à Max/3	0,1	g	20	5			
Lati u mun J	~, <u>·</u>	D					
N° de position	1	2	3	4	5		
Indication relevée	199.99	199,97	199,95	199,98	199,97		
erreur	0,01	0,03	0,05	0,02	0,03		
Croquis du récepte		·	0,03	0,02	0,03	1	
Cioquis du recepte	ui et positions de	ia charge					
Conformité pour e	ecoi de l'Evec	Conforma		1 2	\		
Comornate pour e	ssai ut i Exte	Comornie	37.17	4/53	7		
					/		
					- 1/A		_

Tableau XIV: Etat de conformité de la balance OHA PHA 09

	CV N° 009					Page	3/3
	TON DE LA BALAN	CE			NTEUR		
Marque:	OHAUS		Entreprise:		ab PHARMACOLOGIE		
Modèle:	CH5000		Adresse:	BPV 34			
N° de série:			Pays:	COTED'IV			
N° d'identification	OHA PHA 09		Tél:	41 02 44 11			
Portée Max:	5000g		Fax:	22 00 35 10			
Portée Min:	200g						
Classe de précision:	III						
Echelon e:	10g						
Echelon d:	1g	DÔT EC M		T IEXC			
	CONT	ROLES MI	ETROLOGIQ	UES			
Contrôle de fidélité:			Fidélité cori	ecte:	Oui Non 🗌		
Valeur de la charge de	contrôle proche de l	Max/2:	2500) g			
EMT à Max/2	10						
Max/2	Indication re		Ecart r	naximal			
Pesée 1	2491						
Pesée 2	2491		1				
Pesée 3	2491		1 .				
Pesée 4	2492		1	1			
Pesée 5	2492		1				
Pesée 6	2491		1				
Les pesées 4,5 et 6 sor	nt à faire pour les bal	ance de cla	sses I et II				
Conformité pour essa		Conforme					
Contrôle de Jutesse:		Justesse	correcte	Oui 🔽	Non 🗌		
				_		_	
	Valeur	Indicat	ion rélevée	Erreur	Erreur max tolérée (EMT)	Jugeme	ent
	Nominale (g)		(g)	(g)	(g)		
Portée min.	10		0,0000	0,0000	10	Confor	
1/4 Portée max.	1200		1196	4,0000	10	Confor	me
1/2 Portée max.	2500		2491	9,0000	10	Confor	me
3/4 Portée max.	4000		3990	10,0000	10	Confor	me
Portée max.	5000	4	4990	10,0000	10	Confor	me
Conformite pour essai	i de justesse	Conforme	:				
Contrôle d'excent	tration:	Excentrat	ion correcte:	Oui 🗸	Non		
Valeur de la charge de			1500		_		
EMT à Max/3	10	g					
N° de position	1	2	3	4	5		
Indication relevée	1494	1494	1494	1495	1495		
erreur	6	6	6	5	5		
	ur et positions de la c		V24=	S SEAR	167		
eroquia da receptor							
Conformité pour essai	i de l'Excentrattion	Conforme	-		a)		

Tableau XV: Etat de conformité de la balance OHA PHA 10

	C	ONSTAT	DE VERIFI	CATION SANS INCER	RTITUDE		
	B	ALANC	ES ELECTE	RONIQUES			
			CV	'N° 010		Page	3/3
IDENTIFICATION	ON DE LA BALANO	CF		DETENTEUR			
Marque:	OHAUS	CE.	Entreprise:	UFR-SPB/Lab PHARMA	COLOCIE	 	
Modèle:	AX523/E		Adresse:	BPV34	COLOGIE		
				1			
N° de série:	B615334111		Pays:	COTE D'IVOIRE			
N° d'identification	OHA PHA 10		Tél:	41024411			
Portée Max:	520g		Fax:	22003510			
Portée Min:	200mg						
Classe de précision:	II						
Echelon e:	0,01g						
Echelon d:	0,001g	GONTO A	V PG A GYPD OV	OCTOVERS			
		CONTRO	LES METROL	OGIQUES			
Contrôle de fidélité:			Fidélité corre	_ cte:	Oui Non Non		
Valeur de la charge de c	ontrôle proche de M	1ax/2:		0 g			
EMT à Max/2	0,03						
Max/2	Indication rel			Ecart maximal			
Pesée 1	250						
Pesée 2	250,002						
Pesée 3	250			0,002			
Pesée 4	250			0,002			
Pesée 5	250						
Pesée 6	250,001						
Les pesées 4,5 et 6 sont	à faire pour les bala	ince de cla	sses I et II				
Conformité pour es	sai de fidélité	Confor	me	I	I		
Contrôle de Jutesse:		Justesse	correcte	Oui 🔽	Non		
	Valeur	Indica	ation rélevée	Erreur	Erreur max tolérée (EMT)	Jugem	ent
	Nominale (g)		(g)	(g)	(g)		
Portée min.	0,01		0,0110	0,0010	0,01	Confor	rme
1/4 Portée max.	120		120,005	0,0050	0,02	Confor	
1/2 Portée max.	250		250,008	0,0080	0,03	Confor	
3/4 Portée max.	400		400,012	0,0120	0,03	Confor	
Portée max.	500		500,01	0,0100	0,03	Confor	rme
Conformite pour es	sai de justesse	Confor	me				
					_		
Contrôle d'excentr			tion correcte:		Non		
Valeur de la charge de c		1ax/3:	150	0 g			
EMT à Max/3	0,02	g					
N° de position	1	2	3	4	5		
Indication relevée	150,001	150,001	150,004	150,001	150,001		
erreur	0,001	0,001	0,004	0,001	0,001		
Croquis du récepteur	-		8				
Conformité pour es	sai de l'Excentra	a Confor	me				

Tableau XVI: Etat de conformité de la balance OHA BAC 11

					RTITUDE		
		BALANC	CES ELECTRO	ONIQUES	·		
			CV N° 011			Page	3/3
DENTIFIC	ATION DE LA BALA	NCF		DETEN	TEUR		
Marque:	OHAUS	ICE	Entreprise:		Lab BACTERIOLOGII	C.	
Modèle:	NV2101		Adresse:	BPV 34	LabbacTERIOLOGI	2	
N° de série:	S/N8333366052		Pays:	COTED'IN	/OIRE		
N° d'identification			Tél:	41 02 44 1			
Portée Max:	2100g		Fax:	22 00 35 10			
Portée Min:	20g		Tun.	22 00 00 1			
Classe de précision							
Echelon e:	1g						
Echelon d:	0,1g						
Lencion u.		ÔLES ME	TROLOGIQU	JES			
	0011121	0220 1,12	22020010		_		
Contrôle de fidélit	é:		Fidélité corr	ecte:	Oui Non		
Valeur de la charge	e de contrôle proche d	le Max/2:	1050	g			
EMT à Max/2		g					
Max/2	Indication rele	vée	Ecart n	naximal			
Pesée 1	1047,9						
Pesée 2	1047,8]				
Pesée 3	1047,8		1				
Pesée 4	1047,8		0,	,1			
Pesée 5	1047,8						
Pesée 6	1047,8						
Les pesées 4,5 et 6	sont à faire pour les l	balance de	classes I et II	[
Conformité pour e	essai de fidélité	Conforme	e	I	I		
Contrôle de Jutess	e:	Justesse	correcte	Oui 🔽	Non		
	Valeur	Indicat	ion rélevée	Erreur	rreur max tolérée (EMT	Jugeme	nt
	Nominale (g)		(g)	(g)	(g)		
Portée min.	20	20	0,000	0,0000	1	Confor	me
1/4 Portée max.	520		518,9	1,1000	2	Confor	me
1/2 Portée max.	1050	1	048,9	1,1000	2	Confor	me
3/4 Portée max.	1500	1	498,9	1,1000	2	Confor	me
Portée max.	2000		1998	2,0000	2	Confor	me
Conformite pour e	essai de justesse	Conforme	e				
	_						
Contrôle d'exc			tion correcte:		Non		
	e de contrôle proche d	le Max/3:	700	g			
EMT à Max/3	2	g					
N° de position	1	2	3	4	5		
Indication relevé	698,7	698,3	698,3	698,8	698,5		
erreur	1,3	1,7	1,7	1,2	1,5		
	pteur et positions de		-)(
Conformité pour e	essai de l'Excentrattio	Conforme			(3)		

Tableau XVII: Etat de conformité de la balance OHA BIO 12

	CONST	AT DE VE	RIFICATION	SANS INC	ERTITUDE	
		BALANC	CES ELECTR	ONIQUES		
			CV N° 012			Page 3/3
IDENTIF	L ICATION DE LA BALANO	CE		DE	L FENTEUR	
M arque:	OHAUS		Entreprise:	UFR-S PB	/Lab BIOCHIMIE	
M odèle:	PA214		Adresse:	BPV 34		
N° de série:	B428801140		Pays:	COTE D'	IVOIRE	
N° d'identification	OHA BIO 12		Tél:	41 02 44 1	1	
Portée Max:	210g		Fax:	22 00 35 1	.0	
Portée Min:	100mg					
Classe de précision:	I					
Echelon e:	0,001g					
Echelon d:	0,0001g					
	CONTI	RÔLES ME	TROLOGIQ	UES	·	
~					Oui Non	
Contrôle de fidélit			Fidélité cor		Oui Non L	
-	le contrôle proche de Max/2:		10	0 g		
EMT à Max/2	0,002					
M ax/2	Indication relevé	e	Ecart n	naximal		J
Pesée 1	100,0013		-			
Pesée 2	100,001		4			
Pesée 3	100,0015		0,00	006		I.
Pesée 4	100,0009		4			
Pesée 5	100,001		-			
Pesée 6	100,0012	1 1 Y	. 11			
Conformité pour e	sont à faire pour les balance essai de fidélité	Conforme				
~						
Contrôle de Jutesse:		Justesse c	orrecte	Oui 🔽	Non	
	Valeur	Indicat	ion rélevée	Erreur	Erreur max tolérée (EMT)	Jugement
	Nominale (g)		(g)	(g)	(g)	
Portée min.	0,1	0	,1001	0,0001	0,001	Conforme
1/4 Portée max.	50		0,0009	0,0009	0,001	Conforme
1/2 Portée max.	100	10	0,0014	0,0014	0,002	Conforme
3/4 Portée max.	150		0,0019	0,0019	0,002	Conforme
Portée max.	200		0,0019	0,0019	0,002	Conforme
Conformite pour e	ssai de justesse	Conforme				
Contrôle d'excent	tration:	Excentrati	on correcte:	Oui [✓ Non	
	le contrôle proche de Max/3:			0 g		
EMT à Max/3	0,002	g	,	<u> </u>		
N° de position	1	2	3	4	5	
Indication relevée	70,0016	70,0013	70,0019	70,0018	70,001	
erreur	0,0016	0,0013	0,0019	0,0018	0,001]
Croquis du récep	teur et positions de la charge	• • • • • • • • • • • • • • • • • • •	OF	1		
				1	2	
Conformité pour e	ssai de l'Excentrattion	Conforme	-	- ()	¢	
				1		
			(L			

Tableau XVIII: Etat de conformité de la balance SHI TOX 13

	CO	MCTAT DE	VERIFICATIO	ONI CANICINIC	PEDITITIDE	
			ES ELECTRO		ERTHUDE	
		CV N° 013				Page 3/3
IDENTIFIC A	ATION DE LA BALA	NCE		DETE	NTEUR	
M arque:	SHIMADZU		Entreprise:	UFR-S PB/La	b TOXICOLOGIE	
M odèle:	AUX320		Adresse:	BPV 34		
N° de série:	D449610135		Pays:	COTE D'IVO	DIRE	
N° d'identification	SHI TOX 13		Tél :	41 02 44 11		
Portée Max:	320g		Fax:	22 00 35 10		
Portée Min:	10mg					
Classe de précision:	I					
Echelon e:	0,001g					
Echelon d:	0,0001g					
	CO	<u>NTRÔLES N</u>	METROLOGI	QUES		
				J		
Contrôle de fidélite	é:		Fidélité corre	ecte:	Oui Non	
Valeur de la charge d	e contrôle proche de l	Max/2:	150	g		
EMT à Max/2	0,002	g				
Max/2	Indication re	levée	Ecart n	naximal		
Pesée 1	150,004	4	•			
Pesée 2	150,0043	3				
Pesée 3	150,0043	3	0.0	007		
Pesée 4	150,003	7	0,0	007		
Pesée 5	150,0039	9				
Pesée 6	150,0039	9				
Les pesées 4,5 et 6 s	ont à faire pour les ba	alance de class	es I et II			
Conformité pour es	ssai de fidélité	Conforme				
		_				
Contrôle de Jutesse:		Justesse co	rrecte	Oui 📙	Non 🗸	
	Valeur	Indicati	on rélevée	Erreur	Erreur max tolérée (EMT)	Jugement
	Nominale (g)		(g)	(g)	(g)	
Portée min.	0,01	1	0096	0,0004	0,001	Conforme
1/4 Portée max.	100		0,0993	0,0993	0,002	Non conforme
1/2 Portée max.	150	1		0,0438	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	Non conforme
			0,0438		0,002	
3/4 Portée max.	200		0,058	0,0580	0,002	Non conforme
Portée max.	300	300),0867	0,0867	0,003	Non conforme
Camfarmita mann a		Non confor				1
Conformite pour es	ssai de justesse	Non comor	ше			
Contrôle d'excent	ration:	Excentration	on correcte:	Oui 🗍	Non 🗸	
	e contrôle proche de l		100		Non	
EMT à Max/3	0,002		100	5		
EWII a Wiax/3	0,002	g				
N° de position	1	2	3	4	5	1
Indication relevée	100,0285	100,0292	100,0297	100,0288	100,0298	1
erreur	0,0285	0,0292	0,0297	0,0288	0,0298	1
	teur et positions de la		7)(03.8)80		
,						
Conformité pour es	ssai de l'Excentratti	o Non Confo	rme	(¹ >è<	2	
				4	3	

Tableau XIX: Etat de conformité de la balance DEN TOX 14

	CONSTA	T DE VER	IFICATION SA	ANS INCERT	ITUDE		
		BALANC	ES ELECTRO	NIQUES			
			CV N° 014			Page	3/3
IDENTI	FICATION DE LA BALANCI	r		DETEN	TEID		
Marque:	DENVER INSTRUMENT	ע	Entreprise:		b TOXICOLOGIE		
M odèle:	SI-403		Adresse:	BPV 34	DIOMEOLOGIE		
N° de série:	28208807		Pays:	COTEDIVO	DIRE		
N° d'identification			Tél:	41 02 44 11			
Portée Max:	400g		Fax:	22 00 35 10			
Portée Min:	200mg						
Classe de précision							
Echelon e:	0,01g						
Echelon d:	0,001g						
Edition W		ÔLES MET	ROLOGIQUE	es .			
					_		
Contrôle de fidéli	té:		Fidélité corre	ecte:	Oui Non 🗌		
Valeur de la charge	de contrôle proche de Max/2:		200	g			
EMT à Max/2	0,02	g					
M ax/2	Indication relevée		Ecart n	naximal			
Pesée 1	200,01						
Pesée 2	200,013		1				
Pesée 3	200,01			102			
Pesée 4	200,013		0,0	103			
Pesée 5	200,01		1				
Pesée 6	200,013		1				
Les pesées 4,5 et 6	sont à faire pour les balance de	classes I et	II				
Conformité pour	essai de fidélité	Conforme			ı		
Contrôle de Jutesse): ::	Justesse c	orrecte	Oui	Non 🗸		
	Valeur	Indicat	ion rélevée	Erreur	Erreur max tolérée (EMT)	Jugemen	nt
	Nominale (g)		(g)	(g)	(g)		
Portée min.	0,2	0	,1990	0,0010	0,01	Conform	ne
1/4 Portée max.	100	10	00,013	0,0130	0,02	Conforn	ne
1/2 Portée max.	200	20	00,022	0,0220	0,02	Non confo	rme
3/4 Portée max.	300	30	00,034	0,0340	0,03	Non confo	rme
Portée max.	400		00,04	0,0400	0,03	Non confo	rme
					.,		
Conformite pour	essai de justesse	Non confo	rme				
Contrôle d'excer	ntration:	Excentrati	on correcte:	Oui 🗸	Non		
Valeur de la charge	de contrôle proche de Max/3:		120	g			
EMT à Max/3	0,02	g					
N° de position	1	2	3	4	5		
Indication relevée	120,012	120,009	120,011	120,009	120,01		
erreur	0,012	0,009	0,011	0,009	0,01	1	
	pteur et positions de la charge	5,567	3,311	0,007	1	•	
	essai de l'Excentrattion	Conforme		1	2		
Comormite pour	Dom de l'Executification	Joniornie		4	3 /		

Les essais de fidélité et d'excentration sont conformes alors que l'essai de justesse est non-conforme ; ce qui ne nous permet pas de garantir la fiabilité des pesées effectuées avec cette balance.

Tableau XX: Etat de conformité de la balance DEN THE 15

		ES ELECTI		CERTITUDE S		
		ES ELECTI	COLITOR	O		
		CV N° 015			Page	
TION DE LA BALANO	CE					
DENVER INSTRUM	ENT	Entreprise:	UFR-SPB/L	ab CHIMIE THERAP		
SI-602		Adresse:	BPV 34			
28208994		Pays:	COTED'IV	OIRE		
DEN THE 15		Tél:	41 02 44 11			
600g		Fax:	22 00 35 10			
	ÔLES MET	ROLOGIQUES	S			
			7	Oui Non[
		300	g			
	evée	Ecart n	naximal			
		4				
		4				
		0,	02		I	
		4				
		4	-			
	41					
	Justesse co	orrecte	Oui 🗌	Non 🗸		
Volour	Indicati	ion rálovác	Frank	Fraur may toláráa (FMT	Jugemen	
	mulcati			`	Jugemen	
					Conform	
		·		- 7	Non confo	
			<u> </u>	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	Non confo	
				· · ·	Non confo	
				· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	Non confor	
000		1,00	2,11.00	,, <u>,</u>	Tion como	
ssai de justesse	Non conf	orme				
ration:	Excentratio	n correcte:	Oui \square	Non 🔽		
				11011		
•		200	5			
J,1	5					
1	2	3	4	5	1	
199,28	199,27	-	199,27	199,27	1	
0,72	0,73			0,73	1	
· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	-	24.0) osaler	I	4	
1 of positions de la elle						
			1	2		
ssai de l'Evcentra	Non Con	torme '	100 mg/s 600	20		
ssai de l'Excentra	Non Con	torme		3 7		
	DENVER INSTRUM SI-602 28208994 DEN THE 15 600g 5g II 0,1g 0,01g CONTRO CONTRO	28208994 DEN THE 15 600g 5g II 0,1g 0,01g CONTRÔLES MET A SUBJECT OF CONTRÔLES MET CONTRÔLES MET CONTRÔLES MET CONTRÔLES MET CONTRÔLES MET A SUBJECT OF CONTRÔLES MET CONTRÔ	DENVER INSTRUMENT Site Adresse: Adresse: 28208994 Pays: DEN THE 15 Tél: 600g Fax: 5g II 0,1g 0,01g CONTRÔLES METROLOGIQUE Fidélité correcontrôle proche de Max/2: 300 0,1 g Indication relevée Ecart max 298,93 298,92 298,91 298,92 298,91 tà faire pour les balance de classes I et II ssai de fidélité Conforme	DENVER INSTRUMENT Entreprise: UFR-SPB/L	DENVER INSTRUMENT SI-602	

Tableau XXI: Etat de conformité de la balance OHA ANA 16

	CONSTAT DE V	ERIFICATION S	SANS INC	ERTITU	IDE	
	CONSTAIL DE V	BALANCE				
			CV N° 016	KONIQ	CLS	Page 3/3
			111 010			rage c/c
	IDENTIFICATION DE LA BALANCE			DET	ENTEUR	
Marque:	OHAUS		Entrepris	UFR-SPI	B/Lab CHIMIE ANAL	
Modèle:	PA214		Adresse:	BPV 34		
N° de série:	B428801143		Pays:	COTED	'IVOIRE	
N° d'identification	OHA ANA 16		Tél:	41 02 44		
				22 00 35		
Portée Max: Portée Min:	210g		Fax:	22 00 33	10	
Classe de précisior	100mg					
Echelon e:	0,001g					
Echelon d:	0,0001g					
		METROLOGIQUES	5			
Contrôle de fidélite			Fidélité co		Oui ✓ Non[
	de contrôle proche de Max/2:		100	g		
EMT à Max/2		0,002 g	_	L		
Max/2	Indication relevée		Ecart n	naximal		
Pesée 1	100,0036		_			
Pesée 2	100,0037 100,0035		_			
D (- 2	100005	0.0	002			
Pesée 3			-,-			
Pesée 4	100,0035		1			
Pesée 4 Pesée 5	100,0035 100,0036		-			
Pesée 4 Pesée 5 Pesée 6	100,0035 100,0036 100,0035	ı II	-			
Pesée 4 Pesée 5 Pesée 6 Les pesées 4,5 et 6	100,0035 100,0036 100,0035 sont à faire pour les balance de classes I et	: II Conforme				
Pesée 4 Pesée 5 Pesée 6 Les pesées 4,5 et 6	100,0035 100,0036 100,0035					
Pesée 4 Pesée 5 Pesée 6 Les pesées 4,5 et 6	100,0035 100,0036 100,0035 sont à faire pour les balance de classes I et ar essai de fidélité			Oui [Non 🗸	
Pesée 4 Pesée 5 Pesée 6 Les pesées 4,5 et 6 Conformité pou	100,0035 100,0036 100,0035 sont à faire pour les balance de classes I et ar essai de fidélité	Conforme		Oui [Non 🗸	
Pesée 4 Pesée 5 Pesée 6 Les pesées 4,5 et 6 Conformité pou	100,0035 100,0036 100,0035 sont à faire pour les balance de classes I et ar essai de fidélité	Conforme	recte	Oui Erreur	Non ✓ Erreur max tolérée (EM'	T) Jugement
Pesée 4 Pesée 5 Pesée 6 Les pesées 4,5 et 6 Conformité pou	100,0035 100,0036 100,0035 sont à faire pour les balance de classes I et ur essai de fidélité e:	Conforme Justesse corr	recte	_		T) Jugement
Pesée 4 Pesée 5 Pesée 6 Les pesées 4,5 et 6 Conformité pou	100,0035 100,0036 100,0035 sont à faire pour les balance de classes I et essai de fidélité e: Valeur	Justesse corn Indication	recte rélevée	Erreur	Erreur max tolérée (EM'	T) Jugement Conforme
Pesée 4 Pesée 5 Pesée 6 Les pesées 4,5 et 6 Conformité pou	100,0035 100,0036 100,0035 sont à faire pour les balance de classes I et r essai de fidélité e: Valeur Nominale (g)	Justesse corr	recte rélevée	Erreur (g) 0,0001 0,0019	Erreur max tolérée (EM'	
Pesée 4 Pesée 5 Pesée 6 Les pesées 4,5 et 6 Conformité pou Contrôle de Jutess	100,0035 100,0036 100,0035 sont à faire pour les balance de classes I et r essai de fidélité e: Valeur Nominale (g) 0,1	Justesse corn Indication (g 0,09	recte relevée 0 99 019	Erreur (g) 0,0001	Erreur max tolérée (EM' (g) 0,001	Conforme
Pesée 4 Pesée 5 Pesée 6 Les pesées 4,5 et 6 Conformité pou Contrôle de Jutesse Portée min. 1/4 Portée max.	100,0035 100,0036 100,0036 100,0035 sont à faire pour les balance de classes I et essai de fidélité e: Valeur Nominale (g) 0,1 50	Justesse corr Indication (g 0,09 50,00	recte 1 rélevée 1 relevée 1 relevée 1 relevée 1 relevée 1 relevée	Erreur (g) 0,0001 0,0019	Erreur max tolérée (EM' (g) 0,001 0,001	Conforme Non conforme
Pesée 4 Pesée 5 Pesée 6 Les pesées 4,5 et 6 Conformité pou Contrôle de Jutesse Portée min. 1/4 Portée max. 1/2 Portée max.	100,0035 100,0036 100,0036 100,0035 sont à faire pour les balance de classes I et r essai de fidélité e: Valeur Nominale (g) 0,1 50 100	Justesse corr Indication (g 0,09 50,00 100,0	recte 1 rélevée 99 019 039 062	Erreur (g) 0,0001 0,0019 0,0039	Erreur max tolérée (EM' (g) 0,001 0,001 0,002	Conforme Non conforme Non conforme
Pesée 4 Pesée 5 Pesée 6 Les pesées 4,5 et 6 Conformité pou Contrôle de Jutesse Portée min. 1/4 Portée max. 1/2 Portée max. Portée max. Portée max.	100,0035 100,0036 100,0036 100,0035 sont à faire pour les balance de classes I et essai de fidélité e: Valeur Nominale (g) 0,1 50 100 150 200	Justesse corr Indication (g 0,09 50,00 100,0 150,0 200,0	recte 1 rélevée 99 019 039 062 084	Erreur (g) 0,0001 0,0019 0,0039 0,0062	Erreur max tolérée (EM' (g) 0,001 0,001 0,002 0,002	Conforme Non conforme Non conforme
Pesée 4 Pesée 5 Pesée 6 Les pesées 4,5 et 6 Conformité pou Contrôle de Jutesse Portée min. 1/4 Portée max. 1/2 Portée max. Portée max. Portée max.	100,0035 100,0036 100,0035 sont à faire pour les balance de classes I et essai de fidélité e: Valeur Nominale (g) 0,1 50 100 150	Justesse corr Indication (g 0,09 50,00 100,0	recte 1 rélevée 99 019 039 062 084	Erreur (g) 0,0001 0,0019 0,0039 0,0062	Erreur max tolérée (EM' (g) 0,001 0,001 0,002 0,002	Conforme Non conforme Non conforme
Pesée 4 Pesée 5 Pesée 6 Les pesées 4,5 et 6 Conformité pou Contrôle de Jutesse Portée min. 1/4 Portée max. 1/2 Portée max. 3/4 Portée max. Portée max. Portée max.	100,0035 100,0036 100,0035 sont à faire pour les balance de classes I et essai de fidélité e: Valeur Nominale (g) 0,1 50 100 150 200 r essai de justesse	Justesse corr Indication (g 0,09 50,00 100,0 150,0 200,0	recte 1 rélevée 1 99 1019 1039 1062 1084 1084	Erreur (g) 0,0001 0,0019 0,0039 0,0062 0,0084	Erreur max tolérée (EM' (g) 0,001 0,001 0,002 0,002 0,002	Conforme Non conforme Non conforme
Pesée 4 Pesée 5 Pesée 6 Les pesées 4,5 et 6 Conformité pou Contrôle de Jutess Portée min. 1/4 Portée max. 1/2 Portée max. Portée max. Portée max. Conformite pou Contrôle d'exce	100,0035 100,0036 100,0035 sont à faire pour les balance de classes I et essai de fidélité e: Valeur Nominale (g) 0,1 50 100 150 200 ur essai de justesse entration:	Justesse corr Indication (g 0,09 50,00 100,0 150,0 200,0	recte 999 019 039 062 084 me correcte:	Erreur (g) 0,0001 0,0019 0,0039 0,0062 0,0084	Erreur max tolérée (EM' (g) 0,001 0,001 0,002 0,002	Conforme Non conforme Non conforme
Pesée 4 Pesée 5 Pesée 6 Les pesées 4,5 et 6 Conformité pou Contrôle de Jutesse Portée min. 1/4 Portée max. 1/2 Portée max. Portée max. Portée max. Conformite pou Contrôle d'exc. Valeur de la charge	100,0035 100,0036 100,0035 sont à faire pour les balance de classes I et ir essai de fidélité e: Valeur Nominale (g) 0,1 50 100 150 200 Ir essai de justesse entration:	Justesse corr Indication (g 0,09 50,00 100,0 150,0 200,0 Non confor	recte 999 019 039 062 084 me correcte:	Erreur (g) 0,0001 0,0019 0,0039 0,0062 0,0084	Erreur max tolérée (EM' (g) 0,001 0,001 0,002 0,002 0,002	Conforme Non conforme Non conforme
Pesée 4 Pesée 5 Pesée 6 Les pesées 4,5 et 6 Conformité pou Contrôle de Jutess Portée min. 1/4 Portée max. 1/2 Portée max. Portée max. Portée max. Conformite pou Contrôle d'exce	100,0035 100,0036 100,0035 sont à faire pour les balance de classes I et essai de fidélité e: Valeur Nominale (g) 0,1 50 100 150 200 ur essai de justesse entration:	Justesse corr Indication (g 0,09 50,00 100,0 150,0 200,0	recte 999 019 039 062 084 me correcte:	Erreur (g) 0,0001 0,0019 0,0039 0,0062 0,0084	Erreur max tolérée (EM' (g) 0,001 0,001 0,002 0,002 0,002	Conforme Non conforme Non conforme
Pesée 4 Pesée 5 Pesée 6 Les pesées 4,5 et 6 Conformité pou Contrôle de Jutesse Portée min. 1/4 Portée max. 1/2 Portée max. Portée max. Portée max. Conformite pou Contrôle d'exc. Valeur de la charge EMT à Max/3	100,0035 100,0036 100,0036 100,0035 sont à faire pour les balance de classes I et r essai de fidélité e: Valeur Nominale (g) 0,1 50 100 150 200 ar essai de justesse e ntra tion: de contrôle proche de Max/3: 0,002	Justesse corr Indication (g 0,09 50,00 100,0 200,0 Non confor Excentration	recte 1 rélevée 0 99 019 039 062 084 me correcte:	Erreur (g) 0,0001 0,0019 0,0039 0,0062 0,0084	Erreur max tolérée (EM' (g) 0,001 0,001 0,002 0,002 0,002	Conforme Non conforme Non conforme
Pesée 4 Pesée 5 Pesée 6 Les pesées 4,5 et 6 Conformité pou Contrôle de Jutesse Portée min. 1/4 Portée max. 1/2 Portée max. Portée max. Portée max. Conformite pou Contrôle d'exc. Valeur de la charge EMT à Max/3 N° de position	100,0035 100,0036 100,0035 sont à faire pour les balance de classes I et ressai de fidélité e: Valeur Nominale (g) 0,1 50 100 150 200 ar essai de justesse e ntra tion: e de contrôle proche de Max/3: 0,002 1	Justesse corr	recte relevée 99 019 039 062 084 me correcte:	Erreur (g) 0,0001 0,0019 0,0039 0,0062 0,0084	Erreur max tolérée (EM' (g) 0,001 0,001 0,002 0,002 0,002	Conforme Non conforme Non conforme
Pesée 4 Pesée 5 Pesée 6 Les pesées 4,5 et 6 Conformité pou Contrôle de Jutesse Portée min. 1/4 Portée max. 1/2 Portée max. Portée max. Portée max. Conformite pou Contrôle d'exc. Valeur de la charge EMT à Max/3 N° de position Indication relevée	100,0035 100,0036 100,0036 100,0035 sont à faire pour les balance de classes I et ressai de fidélité e: Valeur Nominale (g) 0,1 50 100 150 200 ar essai de justesse e ntra tion: e de contrôle proche de Max/3: 0,002 1 e 70,0027	Justesse corr	recte relevée 99 019 039 062 084 me correcte: 70 3 70,003	Erreur (g) 0,0001 0,0019 0,0062 0,0084 Oui g	Erreur max tolérée (EM' (g) 0,001 0,001 0,002 0,002 Non Non	Conforme Non conforme Non conforme
Pesée 4 Pesée 5 Pesée 6 Les pesées 4,5 et 6 Conformité pou Contrôle de Jutesse Portée min. 1/4 Portée max. 1/2 Portée max. Portée max. Portée max. Conformite pou Contrôle d'exc. Valeur de la charge EMT à Max/3 N° de position Indication relevée erreur	100,0035 100,0036 100,0036 100,0035 sont à faire pour les balance de classes I et ressai de fidélité e: Valeur Nominale (g) 0,1 50 100 150 200 ar essai de justesse e ntra tion: e de contrôle proche de Max/3: 0,002 1 e 70,0027 0,0027	Justesse corr	recte relevée 99 019 039 062 084 me correcte:	Erreur (g) 0,0001 0,0019 0,0039 0,0062 0,0084	Erreur max tolérée (EM' (g) 0,001 0,001 0,002 0,002 0,002	Conforme Non conforme Non conforme
Pesée 4 Pesée 5 Pesée 6 Les pesées 4,5 et 6 Conformité pou Contrôle de Jutesse Portée min. 1/4 Portée max. 1/2 Portée max. Portée max. Portée max. Conformite pou Contrôle d'exc. Valeur de la charge EMT à Max/3 N° de position Indication relevée erreur	100,0035 100,0036 100,0036 100,0035 sont à faire pour les balance de classes I et ressai de fidélité e: Valeur Nominale (g) 0,1 50 100 150 200 ar essai de justesse e ntra tion: e de contrôle proche de Max/3: 0,002 1 e 70,0027	Justesse corr	recte relevée 99 019 039 062 084 me correcte: 70 3 70,003	Erreur (g) 0,0001 0,0019 0,0062 0,0084 Oui g	Erreur max tolérée (EM' (g) 0,001 0,001 0,002 0,002 Non Non	Conforme Non conforme Non conforme
Pesée 4 Pesée 5 Pesée 6 Les pesées 4,5 et 6 Conformité pou Contrôle de Jutesse Portée min. 1/4 Portée max. 1/2 Portée max. Portée max. Portée max. Conformite pou Contrôle d'exc. Valeur de la charge EMT à Max/3 N° de position Indication relevée erreur Croquis du réce	100,0035 100,0036 100,0035 sont à faire pour les balance de classes I et ressai de fidélité e: Valeur Nominale (g) 0,1 50 100 150 200 ar essai de justesse e ntra tion: de contrôle proche de Max/3: 0,002 1 e 70,0027 0,0027 pteur et positions de la charge	Justesse corr	recte relevée 99 019 039 062 084 me correcte: 70 3 70,003 0,003	Erreur (g) 0,0001 0,0019 0,0062 0,0084 Oui g	Erreur max tolérée (EM' (g) 0,001 0,001 0,002 0,002 Non Non	Conforme Non conforme Non conforme
Pesée 4 Pesée 5 Pesée 6 Les pesées 4,5 et 6 Conformité pou Contrôle de Jutesse Portée min. 1/4 Portée max. 1/2 Portée max. Portée max. Portée max. Conformite pou Contrôle d'exc. Valeur de la charge EMT à Max/3 N° de position Indication relevée erreur Croquis du réce	100,0035 100,0036 100,0036 100,0035 sont à faire pour les balance de classes I et ressai de fidélité e: Valeur Nominale (g) 0,1 50 100 150 200 ar essai de justesse e ntra tion: e de contrôle proche de Max/3: 0,002 1 e 70,0027 0,0027	Justesse corr	recte relevée 99 019 039 062 084 me correcte: 70 3 70,003 0,003	Erreur (g) 0,0001 0,0019 0,0062 0,0084 Oui g	Erreur max tolérée (EM' (g) 0,001 0,001 0,002 0,002 Non Non	Conforme Non conforme Non conforme

Tableau XXII: Etat de conformité de la balance DEN ANA 17

	CO	NSTAT DE V	ERIFICATIO	N SANS INCE	ERTITUDE		
			ES ELECTR				
			CV N° 017			Page	3/3
IDENTIFIC	CATION DE LA BALA	NCE		DETE	NTEUR		
M arque:	DENVER INSTRUM	IENT	Entreprise:	UFR-S PB/La	b CHIMIE ANAL		
M odèle:	TP-303I		Adresse:	BPV 34			
N° de série:	28311419		Pays:	COTEDIVO	DIRE		
N° d'identification	DEN ANA 17		Tél:	41 02 44 11			
Portée Max:	310g		Fax:	22 00 35 10			
Portée Min:	200mg						
Classe de précision:	II						
Echelon e:	0,01g						
Echelon d:	0,001g						
	CON	TRÔLES ME	TROLOGIQ	UES			
Contrôle de fidélité:			Fidélité cor	rooto:	Oui Non Non		
	contrôle proche de Ma	v/2·		1	Oui— Noii		
EMT à Max/2	0,02		150	B			
M ax/2	Indication r	2	Egget	 maximal			
M ax/2 Pesée 1	149,47		Ecart	maximal		J	
Pesée 1 Pesée 2	149,47		-				
Pesée 3	149,46		1				
Pesée 4	149,46		0,	006			
Pesée 5	149,46		1				
Pesée 6	149,46		1				
	nt à faire pour les balan						
Conformité pour ess		Conforme					
Contrôle de Jutesse:		Justesse corre	ecte	Oui 🗌	Non 🔽		
	Valeur	Indication	n rélevée	Erreur	Erreur max tolérée (EMT)	Jugemen	nt
	Nominale (g)	(g		(g)	(g)		
Portée min.	0,2	0,19		0,0030	0,01	Conform	ne
1/4 Portée max.	100	99.6		0,3510	0,02	Non confo	
1/2 Portée max.	150	149,		0,5260	0,02	Non confo	
3/4 Portée max.	200			0.6920	·		
		199,		- ,	0,02	Non confo	
Portée max.	300	298,	900	1,0340	0,03	Non confo	rme
Conformite pour ess	ai de justesse	Non conforme					
Contrôle d'excentra		Excentration	correcte:	Oui 🔲	Non 🗸		
Valeur de la charge de	contrôle proche de Ma	x/3:	100	g			
EMT à Max/3	0,02	g					
N° de position	1	2	3	4	5	1	
Indication relevée	99,649	99,645	99,654	99,653	99,652	1	
erreur	0,351	0,355	0,346	0,347	0,348	1	
	ur et positions de la ch		8)(4	
	ai de l'Excentrattion		e		2		

CHAPITRE III: DISCUSSION

Tous instruments de mesure, et plus particulièrement les balances, doivent fournir des résultats concordants pour l'ensemble des mesures réalisées avec un même un poids. Nous avons été guidés dans le choix des critères par la norme EN NF 45501 et la recommandation OIML R76. Celles-ci ont permis l'élaboration du protocole. Nous avons considéré l'échelon de vérification « e » = 10 « d » (échelon réel), pour toutes les balances.

III-1-Essai de fidélité

Dans notre étude, ce critère a été évalué afin d'apprécier l'étroitesse d'accord entre les valeurs de plusieurs mesures d'un même poids pour chacune des balances vérifiées. Pour rappel, l'erreur de fidélité est l'écart entre le plus grand et le plus petit résultat obtenus au cours des pesées de la charge. L'écart ne doit pas être supérieur à la valeur absolue de l'emt à la charge déposée sur le plateau.

Les erreurs observées variaient entre 0g et 1g tout en restant dans les limites des emt qui elles variaient de 0,002g à 10g.

Au regard de la norme EN NF 45501 et des recommandations de l'OIML quant au jugement de la conformité de cet essai, nous avons constaté la conformité de toutes les balances pour cet essai de fidélité.

III-2-Essai de justesse

L'erreur de justesse est la différence entre la valeur indiquée par la balance et la valeur vraie du poids étalon. L'erreur ne doit pas être supérieure à l'emt, pour chaque charge déposée sur le plateau de la balance.

Au cours de la réalisation de cet essai, les erreurs de justesse variaient de 0,000g à 776,0g; tandis que pour les emt on avait une variation comprise entre 0,001g et 10g, pour toutes les balances vérifiées. Certaines de ces erreurs étaient supérieures aux emt correspondantes.

Au regard de la norme EN NF 45501 et des recommandations de l'OIML quant au jugement de la conformité de cet essai, Il en ressort que sur les dix-sept balances, seulement sept sont conformes pour ce critère et les dix autres sont non-conformes.

III-3-Essai d'excentration

La réalisation de cet essai a nécessité l'usage de poids oscillant aux alentours du tiers de la Pmax. L'erreur est la différence entre la valeur indiquée par la balance et la valeur vraie du poids étalon. L'erreur ne doit pas être supérieure à l'emt de la charge déposée sur le plateau.

Au cours de la réalisation de cet essai, les erreurs d'excentration variaient de 0,001g à 660 g tandis que pour les emt, on avait une variation comprise entre 0,002g et 10g pour toutes les balances vérifiées.

Au regard de la norme EN NF 45501 et des recommandations de l'OIML quant au jugement de la conformité de cet essai, Il en ressort que sur les dix-sept balances, seulement huit sont conformes pour ce critère et les neuf autres sont non-conformes.

La mise en route de cet essai nous a permis de déterminer un certain nombre de défauts mécaniques du système de transmission de charge. Ces défauts étaient localisés pour certaines balances au centre du plateau tandis que pour d'autres balances ceux-ci concernaient les coins du plateau de ces balances.

III-4-Etats des balances vérifiées

La balance est dite conforme lorsque tous les critères de vérification sont respectés. Une seule non-conformité au niveau de l'un des critères rend la balance non conforme. Ce jugement est reporté sur le constat de vérification (voir annexe).

Ainsi, sur les dix-sept balances identifiées dans les laboratoires de l'UFR SPB, sept balances sont conformes et les dix autres sont non-conformes.

Ces cas de non-conformité sont dus en partie à l'entretien défaillant des balances, au non-respect des conditions environnementales dans lesquelles ces balances sont maintenues (impact des rayons solaires sur les balances, courant d'air variant, variation de l'humidité), et au déplacement répété des balances.

Pour les balances non-conformes, la conduite à tenir est, dans l'ordre :

- ✓ Mettre les balances dans les conditions environnementales appropriées, réaliser un contrôle quotidien avec un poids étalon afin d'apprécier le rapprochement de la masse indiquée à celle de l'étalon, puis reprendre les tests de vérification ;
- ✓ Faire un réglage des balances sur la base des instructions et recommandations fournies par le constructeur (voir mode d'emploi de la balance). Une seconde série de mesure sera alors effectuée. Cette situation est mentionnée sur la fiche de vie ;
- ✓ Entreprendre une réparation lorsque la nouvelle série de mesures n'a pas montré d'amélioration, l'opérateur demande la réparation de la balance auprès du service technique du fabricant ;

En attendant la remise en état de la balance, une étiquette « hors service » est apposée sur la balance afin d'informer les utilisateurs de son état et interdire son utilisation pour des opérations nécessitant sa surveillance. À la suite de la réparation, une nouvelle vérification sera effectuée.

✓ Procéder à un déclassement et ou une réforme quand la réparation n'a pas permis de rendre la balance conforme à ses critères de fonctionnement, le déclassement est envisageable (exemple : augmentation des emt). La réforme de la balance consiste à s'en débarrasser ou à ne plus l'utiliser

pour des opérations nécessitant sa surveillance. Dans les deux cas, l'opérateur mentionne la situation sur la fiche de vie.

CONCLUSION

L'objectif général de notre travail était de procéder à la qualification de toutes les balances de l'UFR SPB d'Abidjan.

Pour atteindre cet objectif, nous avons répertorié les balances disponibles dans les laboratoires de l'UFR SPB. Celles-ci ont été identifiées puis nous avons réalisés des tests de qualification (performance) et donné par la suite la conduite à tenir en cas de non-conformité.

Cette étude a concerné dix-sept balances recensées dans sept laboratoires.

Des essais (tests) ont été effectués sur chaque balance notamment :

- Essai de fidélité,
- Essai de justesse,
- Essai d'excentration.

Nous nous sommes inspirés du protocole décrit dans STP PHARMA PRATIQUES par les auteurs tels : D. Louvet et al [26]. Lequel est tiré de la norme EN NF 45501 [24], puis de la recommandation OIML R76 [22] pour la mise en route de ces essais.

A l'issue de ces essais, il a été montré que sept balances sont conformes tandis que les dix autres sont non-conformes à la norme EN NF 45501.

Il est donc important de prendre les mesures qui s'imposent afin d'assurer la qualité et la fiabilité des résultats des travaux effectués au sein de l'UFR SPB.

Au-delà des balances, les laboratoires de l'UFR SPB disposent de bien d'autres instruments tels les pH-mètres, les étuves, les micropipettes, les réfrigérateurs, les bains-marie, qu'il convient de qualifier également.

RECOMMANDATIONS

Au terme de notre étude, nous formulons les recommandations suivantes :

> AUX AUTORITES ADMINISTRATIVES

- Renforcer les capacités techniques de l'UFR SPB pour une meilleure gestion de son parc d'équipement ;
- Subventionner ou prendre en charge le coût de la maintenance des balances des laboratoires de l'UFR SPB.

> AUX RESPONSABLES DES LABORATOIRES

- Etablir des consignes d'utilisation des balances ;
- Veiller au respect strict des conditions environnementales dans les salles de Travaux Pratiques ;
- Construire des cages de pesée pour optimiser la qualité des résultats ;
- Indiquer la mention « A NE PAS DEPLACER » sur la paillasse des balances ;
- Elaborer une démarche qualité pour le laboratoire.

> AUX TECHNICIENS DE LABORATOIRES

- -Mettre en place la documentation des balances (fiches signalétiques, fiches de vie...);
- -Respecter les conditions environnementales.

> AUX ETUDIANTS

- Respecter les consignes d'utilisation des balances ;
- Nettoyer toujours le plateau de la balance avant et après usage de la balance.

REFERENCES

- [1]Huguette Fabre, Marie-Dominique Blanchin, Catherine Perrin, Qualification de l'appareillage analytique, sl290v2, (10 juin2016)
- [2]BPF 2014 chap. 3 et ligne directrice 15
- [3]USP 39-NF34 United states pharmacopeial convention Inc. Rockville (2016).
- [4] Pharmaceutical forum, 31, p. 4 (2005)
- [5]Freeman M, Leng D, Morridon D, Munden RP and UK Pharmaceutical Analytical Sciences Group (PASG). Position paper on the qualification of analytical equipment. Pharm. Technol. Eur., 10, p. 40-46 (1995)
- [6]Bedson P, Sargent M The development and application of guidance on equipment qualification of analytical instruments. Accredit. And Qual. Assur., p. 265-274 (1996)
- [7]Huber L Validation and qualification in analytical laboratories. Interpharm, CRC Press, 2nd edition (2007)
- [8]Chan C C, Lam H, Lee Y C, Zhang X M Analytical method validation and instrument performance verification. Wiley edition (2004)
- [9]Mc Dowall R D Validation of chromatography data systems. Royal Society Chemistry, Chromatography monographs, ROGER M.S edition (2005)
- [10]NF EN ISO 15189 : Laboratoires d'analyses de biologie médicale Exigences particulières concernant la qualité et la compétence. Saint-Denis : AFNOR (2007)
- [11]Vocabulaire international de métrologie Concepts fondamentaux et généraux et termes associés (VIM). JCGM 200 : version E/F(2008)
- [12]Isabelle Jeacomine, Validation des mesures Maîtrise des équipements, Journées Qualité en Chimie II, 15-18 octobre (2013), Autrans
- [13]Christophe Bindi Dictionnaire pratique de la métrologie AFNOR édition (2006) ISBN 2-12-460722-7
- [14]VIML Edition (2000) Vocabulaire International des Termes de Métrologie Légale. OIML, Paris

[15]Guide des bonnes pratiques de métrologie. Rapport d'une Commission SFSTP, STP Pharma Pratiques, 9(2), p141-159 (1999)

[16]Qualification et maintenance d'une chaîne CLHP. Rapport d'une Commission mixte ASFILAB/SFSTP, STP Pharma Pratiques, 8(6), p478-488 (1998)

[17]Philippe Petit, Gestion des équipements de laboratoire selon la norme ISO 17025SL2110 v1 10 décembre (2006)

[18]Henri Valeins, Maitrise des équipements : entre la théorie et la réalité, Autrans, 12-15 octobre (2010)

[19]Sandrine Negro - procédure de maitrise des équipements de mesure, d'analyse et essai et intermédiaire version 1(2009)

[20]OMS- Manuel d'entretien et de maintenance des appareils de laboratoire. – 2e édition.

[21]http://belolaimad.e-monsite.com/blog/controle-d-une-balance.html.

[22]Recommandation international OIML R76-1- instruments de pesage à fonctionnement non automatique - partie 1 édition (2006) version F: Exigences métrologiques et techniques- essais.

 $\textbf{[23]} \textbf{Recommandation internationale OIML R 111-1} - poids \ des \ classes$

E1, E2, F1, F2, M1, M1-2, M2, M2-3, et M3 - Part 1 édition (2004) version F: Exigences métrologiques et techniques.

[24]Norme Afnor NF EN 45501- Aspects métrologiques des instruments de pesage à fonctionnement non automatique. Novembre (1993)

[25]LANEMA – procédure technique PT-UDM-002 version n°2.

[26] STP Pharma Pratiques - volume 19 - N° 3 - mai-juin (2009)

ANNEXES

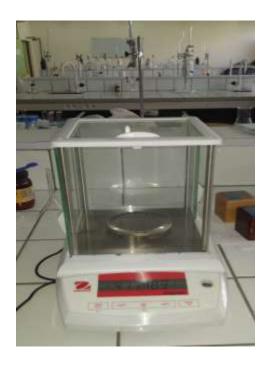


Photo 2: Balance OHAUS laboratoire chimie thérapeutique



Photo 4: Balance DENVER laboratoire de pharmacologie



Photo 3: Balance SHIMADZU laboratoire de toxicologie



Photo 5 : Balance TESTUT laboratoire de galénique

Modèle d'un constat de vérification

	CONSTA	Γ DE VERIFI	CATION S	SANS INC	CERTITUDE	
		BALANCE				
			CV N° 002			Page 3/3
	ATION DE LA BALA		П		NTEUR	
Marque:	DENVER INSTRUM	IENT	-		/Lab GANELIQUE	
Modèle:	SI-602		Adresse:			
N° de série:	28211039		Pays:	COTED'I	VOIRE	
N° d'identification	DEN Gal 02		Tél:	41 02 44 1		
Portée Max:	600g		Fax:	22 00 35 1	10	
Portée Min:	5g					
Classe de précision: Echelon e:	II					
Echelon d:	0,1 g 0,01 g					
Echcion u		LES METROL	OGIQUES			
Contrôle de fidélité:			Fidélité co	7	Oui Non	
Valeur de la charge de c			300	g		
EMT à Max/2 Max/2	0,1 Indication		F	1		
Pesée 1	299,9		Ecart	naximal		j l
Pesée 2	299,9					
Pesée 3	299,9			01		
Pesée 4	299,9		0,	01		
Pesée 5	299,9		_			
Pesée 6	299,9		at II			
Les pesées 4,5 et 6 sont			et II			
Conformité pour es	sai de ndente	Conforme				
Contrôle de Jutesse:		Justesse corre	cte	Oui 🔽	Non 🗍	
	Valeur	Indication	rélevée	Erreur	rreur max tolérée (EMT	Jugement
	Nominale (g)	(g)		(g)	(g)	
Portée min.	0,05	0,05		0,00	0,1	Conforme
1/4 Portée max.	150	149,9		0,02	0,1	Conforme
1/2 Portée max.	300	299,9		0,05	0,1	Conforme
3/4 Portée max.	500	499,9		0,05	0,1	Conforme
Portée max.	600	599,9	96	0,04	0,2	Conforme
Conformite pour es	sai de iustesse	Conforme				
	J					
Contrôle d'excentr	ation:	Excentration co	orrecte:	Oui	Non 🗌	
Valeur de la charge de c	ontrôle proche de M	ax/3:	200	g		
EMT à Max/3	0,1	g				
NIO de mesiti- :-		2	2	4		
N° de position	100.08	2	100.08	100.07	5	
Indication relevée erreur	199,98 0,02	199,95 0,05	199,98 0,02	199,97 0,03	199,96 0,04	
	et positions de la ch		0,02	0,03	0,04	
t rodins du récepteur	or positions de la ch	uige				
Croquis du récepteui						
	sai de l'Excentra	Conforme		_ /_ h	2	
	sai de l'Excentra	Conforme			*(;-)	
Croquis du récepteur Conformité pour es	sai de l'Excentra	Conforme				
Conformité pour es	contrôlé:	RAS		4	*)	
Conformité pour es Remarque sur l'appareil Conforme à la procédur	contrôlé: 2 PG-UDM-001 versio	RAS	Oui 🔽			
Conformité pour es Remarque sur l'appareil Conforme à la procédur Date de l'étalonnage:	contrôlé: e PG-UDM-001 versic 17/10/2017	RAS	Oui 🗸		ppérateur: Mme Bamba	,M. Katouo, M. Kan
Conformité pour es Remarque sur l'appareil Conforme à la procédur Date de l'étalonnage: N° de série des poids	contrôlé: e PG-UDM-001 versio 17/10/2017 S13 04662	RAS on N°02		Nom de l'o		,M. Katouo, M. Kan
Conformité pour es Remarque sur l'appareil Conforme à la procédur Date de l'étalonnage:	contrôlé: e PG-UDM-001 versio 17/10/2017 S13 04662	RAS on N°02				,M. Katouo, M. Kan
Conformité pour es Remarque sur l'appareil Conforme à la procédur Date de l'étalonnage: N° de série des poids N° et date du certificat o	contrôlé: e PG-UDM-001 versio 17/10/2017 S13 04662 l'étalonnage des poic	RAS on N°02 Z13 04663	Conclusi	Nom de l'o	Conforme	,M. Katouo, M. Kan
Conformité pour es Remarque sur l'appareil Conforme à la procédur Date de l'étalonnage: N° de série des poids N° et date du certificat de l'areproduction de ce docu	contrôlé: c PG-UDM-001 versic 17/10/2017 S13 04662 l'étalonnage des poic ment n'est autorisée que	RAS on N°02 Z13 04663 sous la forme de fa	Conclusi	Nom de l'o	Conforme	,M. Katouo, M. Kan
Conformité pour es Remarque sur l'appareil Conforme à la procédur Date de l'étalonnage: N° de série des poids	contrôlé: c PG-UDM-001 versic 17/10/2017 S13 04662 l'étalonnage des poic ment n'est autorisée que tilisé en lieu et place d'u	RAS on N°02 Z13 04663 Sous la forme de fa	Conclusion	Nom de l'o	Conforme	,M. Katouo, M. Kan

Modèle de fiche signalétique

Triodele de fielle s	15 naiotique	
FICHE SIGNALÉTIQUE D'UNE BAL	ANCE	
MATÉRIEL		
Désignation :		
Marque : mise en service :/	Affectation :	érie : Date de Durée de garantie : N° d'inventaire :
Sarvica ·	Local :	
Scivice	RESPONSABLE	
Nom :	Prénom :	n° téléphone :
	REMPLAÇANT Prénom :	•
Nom :	REM EAGANT TICION .	n° téléphone :
Wolf	DOCUMENT APPLICABLES	п стерноне
Guide d'installation et fiche d'installat	ion d'une balance	
Procédure générale pour la vérification	de balances	
	mplifiée d'une balance et fiche de contrôle	
CARACTÉRISTIQUES PRINCIPAL	LES Lister ci-dessous les éléments concernant la balance :	:
Classification (mécanique, électrique,	électronique) ;	
• Précision d'affichage (échelon réel) ;		
• Portée maximale ;		
• Portée minimale ;		
• Valeur du temps d'intégration (fixe ou	réglable);	
• Valeur du temps de stabilisation (fixe	ou réglable) ;	
• Type de calibrage (interne et/ou extern	e);	
• Possibilité de calibrage externe par l'ur	tilisateur (oui ou non);	
• Présence d'un poids de calibrage intern	ne (oui ou non) ;	
• Présence d'un poids de calibrage exter	ne (oui ou non) ;	
• Valeur et classe du poids de calibrage	externe ;	
• Poids de la balance ;		
• Encombrement (dimensions);		
CONSOMMABLES		
Reporter le nombre et la référence de ch	aque consommable à stocker :	
• Fusible ;		
• Lampe ;		
• Pinceau ;		
• Housse ;		
Papier (si imprimante connectée);		
 Ruban encreur (si imprimante connecte Autres; 	e);	
· ruucs ,		

RESUME

Justification: La qualification d'un appareil est un processus qui fournit l'assurance que l'équipement fonctionne correctement quelle que soit la méthode d'analyse qui est utilisée.

Etant donné que les laboratoires de l'UFR SCIENCES PHARMACEUTIQUES ET BIOLOGIQUES (UFR SPB) disposent d'équipements utilisés dans le cadre de la formation pratique des étudiants, il est donc important que ces équipements fassent l'objet d'une qualification (vérification) à intervalles de temps définis, afin de :

- -S'assurer de la fiabilité des résultats donnés par ces équipements lors de la réalisation des travaux nécessitant l'usage de ceux-ci ;
- -Répondre aussi bien aux exigences réglementaires que métrologiques.

Objectif général : Procéder à la qualification de toutes les balances de l'UFR SPB d'Abidjan.

Matériel et méthode: Cette étude s'est déroulée du 17 au 27 octobre 2017 dans 07 laboratoires de l'UFR SPB et a concerné 17 balances. Trois principaux essais ont été effectués afin d'apprécier l'état de conformité de ces balances.

Résultats: Au terme de notre étude nous avons obtenu les résultats suivants :

Essai de fidélité :

Les erreurs observées variaient entre 0g et 1g tout en restant dans les limites des emt qui elles variaient de 0,002g à 10g.

Au regard de la norme EN NF 45501 et des recommandations de l'OIML quant au jugement de la conformité de cet essai, nous avons constaté la conformité de toutes les balances pour cet essai de fidélité.

Essai de justesse

Au cours de la réalisation de cet essai, les erreurs de justesse variaient de 0,000g à 776,0g ; tandis que pour les emt on avait une variation comprise entre 0,001g et 10g, pour toutes les balances vérifiées. Certaines de ces erreurs étaient supérieures aux emt correspondantes.

Au regard de la norme EN NF 45501 et des recommandations de l'OIML quant au jugement de la conformité de cet essai, Il en ressort que sur les 17 balances, seulement 07 ont été conformes pour ce critère et 10 non-conformes.

Essai d'excentration

Au cours de la réalisation de cet essai, les erreurs d'excentration variaient de 0,001g à 660 g tandis que pour les emt, on avait une variation comprise entre 0,002g et 10g pour toutes les balances vérifiées.

Au regard de la norme EN NF 45501 et des recommandations de l'OIML quant au jugement de la conformité de cet essai, Il en ressort que sur les 17 balances, seulement 08 ont été conformes pour ce critère et 09 non-conformes.

Ainsi, sur les 17 balances identifiées dans les laboratoires de l'UFR SPB, 07 balances sont conformes et 10 non-conformes.

Conclusion

A l'issue de ces essais, il a été montré que 07 balances sont conformes tandis que les 10 autres sont non-conformes au regard de la norme EN NF 45501. Il est donc important de prendre les mesures qui s'imposent afin d'assurer la qualité et la fiabilité des résultats des travaux effectués au sein de l'UFR SPB

Mots clés : Qualité, qualification, balance, erreur maximale tolérée, poids étalons